



*Secrétariat général du CRIES  
INSEE DR d'Ile-de-France  
1, rue Stephenson  
78180 Montigny-le-Bretonneux*

*CESER  
33 Rue Barbet de Jouy  
75 007 Paris  
Mail: [contact@cries-idf.fr](mailto:contact@cries-idf.fr)  
[www.cries-idf.fr](http://www.cries-idf.fr)*

# **COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE PLENIERE**

## **6 DECEMBRE 2018**

### **CRIES de la Région Île-de-France**



# Sommaire

<b>Ouverture de la séance.....</b>	<b>4</b>
<i>Eric Forti, Président du CRIES d'Île-de-France</i>	
<i>Éric Dugault, Directeur de cabinet du Ceser</i>	
<b>Présentation la 1ère séquence de l'après midi.....</b>	<b>5</b>
<i>Marie-Christine Parent, Vice-Présidente du CRIES d'Île-de-France</i>	
<b>Bilans d'activité et financier, rapport moral.....</b>	<b>6</b>
<i>Sylvie Druelle, Secrétaire Générale du CRIES d'Île-de-France</i>	
<i>Violaine Bonneville, Secrétaire Générale du CRIES d'Île-de-France</i>	
<i>Eric Forti, Président du CRIES d'Île-de-France</i>	
<b>Démarche de coordination et d'appel à travaux de la délégation interministérielle aux Jeux olympiques et paralympiques (DIJOP).....</b>	<b>11</b>
<i>François Clanché, DIJOP, Chargé de Mission</i>	
<b>Échanges avec la salle.....</b>	<b>15</b>
<b>Présentation des résultats de la consultation.....</b>	<b>20</b>
<i>Sylvie Druelle, Secrétaire Générale du CRIES d'Île-de-France</i>	
<b>Échanges avec la salle.....</b>	<b>22</b>
<b>Présentation de la deuxième séquence de l'après-midi.....</b>	<b>26</b>
<i>Marie-Christine Parent, Vice-Présidente du CRIES d'Île-de-France</i>	
<b>Les territoires du Bassin parisien.....</b>	<b>27</b>
<i>Présentation du projet CGET, SGAR, Insee.....</i>	<b>27</b>
<i>Sylvie Druelle, Insee Île-de-France, Adjointe au Chef du Service Etudes et Diffusion</i>	
<i>Périmètre retenu, fonctionnement et dynamiques.....</i>	<b>29</b>
<i>Anh Van Lu, Insee Grand Est, Chef de projets d'action régionale</i>	
<b>Échanges avec la salle.....</b>	<b>37</b>
<b>Clôture de la rencontre.....</b>	<b>39</b>
<b>SIGLES.....</b>	<b>41</b>
<b>LISTE DES PARTICIPANTS.....</b>	<b>43</b>

## Ouverture de la séance

### **Éric FORTI, Président du CRIES**

Bonjour. Je vous remercie de nous avoir rejoints pour cette assemblée plénière 2018 du CRIES. Je passe la parole à Edouard Dugault, directeur de cabinet du Ceser, qui représente le Président Éric Berger du Ceser, absent pour raisons personnelles.

### **Éric DUGAULT, Directeur de cabinet du Ceser**

Le Président du Ceser Eric Berger vous prie de bien vouloir l'excuser. Un impondérable l'empêche d'être parmi nous cet après-midi. Il m'a donc demandé de vous lire ce qu'il souhaitait vous dire.

*« Mon cher Éric, cher Président, Madame la Vice-Présidente et directrice régionale de l'Insee, chère Marie-Christine Parent, Mesdames et Messieurs les membres du Bureau, Mesdames et Messieurs les représentants et membres du CRIES,*

*C'est un grand plaisir de vous accueillir aujourd'hui, ici au Ceser, pour ce temps fort que constitue notre assemblée plénière annuelle. Je sais votre après-midi dense en matière d'échanges, je serai donc bref.*

*Comme vous le savez, le mandat d'Eric Forti, notre Président depuis juin 2014, s'achève le 15 décembre prochain. Je remercie tout particulièrement Éric pour son engagement sans faille au sein du CRIES, pour avoir porté sans relâche les travaux du CRIES, notamment auprès des conseillers du Ceser. Conformément à la convention Etat-Région, le Président du CRIES est nommé conjointement par l'exécutif régional et le représentant de l'Etat en région, sur proposition du Président du Ceser. J'ai donc le plaisir de vous annoncer que j'ai proposé que M. Jean-Marc Morandi puisse être le prochain Président du CRIES. Il est ici présent à ma gauche.*

*M. Morandi est membre du Ceser. Il est Président de l'Union régionale des sociétés coopératives d'Île-de-France. De par cette responsabilité, il a bien sûr cette sensibilité aux thèmes économiques, mais également à ceux qui sont d'utilité sociale. Après l'accord de la Présidente de Région fin novembre, la nomination de M. Morandi vient d'être actée par M. le Préfet en début de semaine. Ceci permet d'assurer une relève de la présidence du CRIES sans discontinuité en ce mois de décembre. Avec cette nomination, je suis confiant pour qu'au sein du Bureau du CRIES, des liens constructifs tissés au fil du temps entre la Direction régionale de l'Insee et le Ceser perdurent.*

*C'est donc une nouvelle page à écrire pour le CRIES. Je serai vigilant à ce que la deuxième assemblée régionale que constitue le Ceser, profondément renouvelé en janvier 2018, s'approprie plus encore les travaux du CRIES. Leur richesse et leur qualité sont en effet une précieuse matière pour la vie de nos commissions et pour l'élaboration de nos rapports et avis. C'est pourquoi nous serons en particulier très attentifs au programme que vous allez élaborer pour l'année qui vient. Je vous souhaite un bel après-midi de travail, convivial, en vous remerciant de votre investissement au quotidien pour faire vivre le CRIES. C'est un outil si utile à notre compréhension du fait économique et social d'Île-de-France. Je vous remercie. »*

## **Présentation de la première séquence de l'après-midi**

**Marie-Christine PARENT, Vice-Présidente du CRIES d'Ile-de-France**

Bonjour, bienvenue à toutes et à tous. Je vous présente le programme de cet après-midi. Il diffère un peu de celui des assemblées générales ordinaires, puisque nous changeons de Président. Nous avons souhaité passer plus de temps sur le bilan de nos travaux, à la fois de l'année précédente et de la mandature d'Éric Forti. Il pourra s'exprimer sur ce qu'il a pensé de son expérience au CRIES.

En deuxième partie d'assemblée générale, nous aurons une présentation des travaux prospectifs. À ma droite, j'ai François Clanché, chargé de mission à la délégation interministérielle des Jeux olympiques et paralympiques. Il nous présente aujourd'hui le projet statistique qu'il construit autour de la préparation et de l'évaluation des Jeux olympiques. Comme vous êtes tous nos partenaires en matière de travaux et d'expertise, vous avez tous potentiellement des études ou données susceptibles de servir ce grand projet.

Je passe maintenant la parole à Sylvie Druelle pour démarrer la première partie de nos travaux, c'est-à-dire le bilan d'activité.

## **Bilans d'activité et financier, rapport moral**

**Sylvie DRUELLE, Secrétaire générale du CRIES**

Depuis la dernière assemblée plénière de l'an dernier, nous avons organisé trois rencontres. En décembre 2017, une rencontre était dédiée aux entreprises franciliennes. Il s'agissait pour nous de définir ce qu'est une entreprise francilienne. En juin 2018, nous nous sommes intéressés à la santé en Île-de-France, durant une journée. Notre dernière rencontre date de deux mois. Elle a porté sur l'attractivité économique de l'Île-de-France. Nous avons parlé du développement, de la mesure et de la perception de cette attractivité.

Depuis 2015, le nombre d'inscrits et celui de présents aux rencontres ont augmenté au fil des années. En règle générale, les sujets dits sociaux sont plus plébiscités. Ils attirent en moyenne 80 participants à chaque rencontre, contre une soixantaine pour les sujets économiques. Le taux de participation s'est élevé à 80 % pour les trois dernières rencontres. Par ailleurs, nous observons que les participants sont de tout horizon : des membres du CRIES nommés par vos organismes et des non-membres, puisque, je vous rappelle que les rencontres sont ouvertes à tous. 40 % des participants à la rencontre « santé » faisaient d'ailleurs partie d'organismes non-membres du CRIES. C'est moins vrai pour la rencontre « attractivité », où 41 % des présents étaient des représentants de l'État.

Outre les rencontres, le CRIES peut mobiliser des groupes de travail. Un groupe de travail a été constitué en 2017 pour « définir des projections démographiques et identifier des besoins ». Ce groupe a construit un scénario tendanciel et partagé propre à la Région Île-de-France à l'horizon 2050. À l'assemblée plénière de l'an dernier, Olivier Léon, chef du service Études et diffusion de l'Insee, vous a présenté les résultats de ce rapport, mais le groupe est allé au-delà, selon l'idée d'un travail conjoint entre différents membres de celui-ci selon des thématiques ciblées. En 2018, un travail d'étude a été mené entre l'Insee et l'Apur sur les impacts des évolutions démographiques sur les besoins en équipements. Cette analyse est parue en mai 2018 sur le site insee.fr.

Une étude sur les « projections ménages et logements » menée par l'Insee, l'Apur, la DRIEA, la Drihl et l'IAU paraîtra également le 11 décembre prochain. Une troisième étude conduite par l'Insee et les Rectorats devrait paraître le 20 décembre sur les projections d'élèves.

Une autre mission du CRIES consiste à donner un avis sur des enquêtes régionales ou sur des extensions d'enquêtes nationales qui s'inscrivent dans un processus de labellisation. Des commissions peuvent instruire ces enquêtes pour donner un avis, lequel sera porté auprès du Conseil national de l'information statistique (CNIS). Ce dernier donnera ensuite l'avis d'opportunité avant que le Comité du label donne l'avis de conformité. Le dernier avis donné par le CRIES date de mars 2017. Il portait sur « l'enquête globale transport H2020 », pilotée par Île-de-France Mobilités. Cette enquête est en cours. Île-de-France Mobilités a commencé sa collecte au premier trimestre 2018, mais il a eu beaucoup de mal à obtenir des réponses compte tenu des grèves perlées qui ont eu lieu dans le secteur. La collecte a repris en septembre en vue d'une diffusion en 2020. Il est prévu que, dès disponibilité des premiers résultats, une présentation ait lieu lors d'une assemblée du CRIES.

D'autre part, le site du CRIES est régulièrement mis à jour. Nous y intégrons toutes les synthèses des rencontres. Celle de la rencontre « santé » a été mise en ligne il y a environ un mois et demi. Nous publierons probablement celle de la rencontre « attractivité » d'ici la fin de l'année. Par ailleurs, la page d'accueil du site a été restructurée pour qu'il soit un peu plus convivial. Les liens des sites de chaque membre du CRIES ont été vérifiés et mis à jour si nécessaire. Compte tenu du budget du CRIES, il n'est pas toutefois possible de réaliser une refonte complète.

## **Violaine BONNEVILLE, Secrétaire générale du CRIES**

Notre budget réalisé reflète les activités de cette année. Ce budget s'entend hors frais de personnels. Nous sommes certes une structure légère au sein du Bureau, mais le budget du CRIES ne comprend pas les coûts de personnel. Nous avons un total réalisé de 6 605 €. Ces 6 605 € se distribuent entre :

- des coûts directs donnant lieu à des facturations pour un montant de 4 360 €
- et des coûts internes, qui correspondent à une valorisation de ce qui est mis à notre disposition et qui ne donne pas lieu à facturation (mise à disposition de salles pour les rencontres, reproduction des actes des rencontres par le service reprographie de la Région) pour un montant de 2 245 €.

Les coûts directs s'élèvent donc à 4 360 €. La sténotypie en est le poste le plus important (68 %) pour un montant de 2 970 €. Ce poste est entièrement couvert par le Ceser.

Viennent ensuite des frais de représentation (18 %). Enfin, les autres frais (14%) qui concernent les frais d'impression de l'Insee (dossier du participant, plaquette), ainsi que l'hébergement du site internet.

Notre budget réalisé 2018 est inférieur à ce qui avait été prévu. En effet, nos prévisions étaient calquées sur notre activité de 2017. Or, nous n'avons pas eu de groupes de travail cette année ni de réunions des formations « entreprises » ou « ménages ». En 2017, comme vous l'a rappelé Sylvie Druelle, nous avons réuni la formation « ménages » pour un avis sur l'enquête globale transports, menée par Île-de-France Mobilités dans le cadre du processus de labellisation de cette enquête. Nous avons donc moins dépensé qu'en 2017 et le budget reflète l'activité de l'année.

## **Marie-Christine PARENT**

Le CRIES a une mission d'échanges et chaque membre peut, s'il le souhaite, lui communiquer son programme de travail. Cette année, l'Insee a décidé d'amorcer la pente. Vous avez sur table notre projet de programme de travail et de coopération pour l'année 2019. C'est une incitation au partage et à la réciprocité. Par ailleurs, si vous êtes intéressés par certains thèmes, n'hésitez pas à en faire part à Sylvie Druelle. Nous invitons à diverses formes d'associations à nos travaux.

## **Éric FORTI**

À ce stade de notre assemblée plénière, il me revient de vous exprimer un rapport moral. L'exercice consiste à remettre en perspective, à partir des bilans effectués, les perspectives du CRIES. Cela a pour moi une importance particulière, puisque j'aurai à cette assemblée plénière le plaisir et l'honneur de transmettre la responsabilité de la présidence à mon ami Jean-Marc Morandi. Je vais essayer de broser en quelques lignes les richesses, les joies et les difficultés que m'ont procurées la présidence du CRIES, en reliant l'objet du CRIES et l'action que nous avons réalisée et en essayant de mettre sur les rails, le développement de cette instance et son programme pour les années à venir.

Pour revenir aux fondamentaux, le CRIES est le Comité régional pour l'information économique et sociale, à ne pas confondre avec la Cress qui traite d'économie sociale et solidaire. Nous parlons ici d'information économique et sociale d'Île-de-France. C'est une instance de concertation entre utilisateurs et producteurs d'information économique et sociale. Le CRIES est placé auprès du Préfet de Région, du Président du Conseil régional et du Président du Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser). Il est animé par le Conseil économique, social et environnemental régional et par la Direction régionale de l'Insee.

Le CRIES vise aussi à une meilleure coordination des travaux que chacun d'entre vous mène dans vos différentes instances, en matière d'observation et de statistiques, pour éviter les doubles emplois et repérer les éventuelles lacunes. Il est souhaitable que notre espace CRIES serve à échanger les informations et à coordonner les activités du programme d'action, ne serait-ce que pour éviter les doublons dans les enquêtes et les investissements dans des études diverses et variées. C'est avec cet objectif que nous avons travaillé durant quatre ans.

Je suis très fier et très heureux de marquer une pause dans ce rapport moral pour me tourner vers les personnes avec qui j'ai travaillé durant quatre ans, qui ont constitué le Bureau du CRIES. Celui-ci a une activité assez intense puisque nous nous sommes réunis en moyenne une fois par mois, voire plus, au cours des quatre années pour préparer les journées thématiques dont il vous a été présenté le bilan quantitatif et qualitatif. Nous avons en moyenne trois journées thématiques par an, excepté pour 2018. Cette année a été un peu particulière, dans le sens où elle a consisté à installer un nouveau Ceser. Cette installation nous a pris du temps au sein du Ceser, puisque nous sommes passés de 120 à 190 conseillers, du fait de la loi NOTRe, de la fusion des régions et du rééquilibrage des conseillers en Île-de-France. Le Ceser a donc mis quelque temps à s'installer avec une nouvelle présidence et une répartition dans les commissions. Dans le même temps, l'exécutif régional a placé en 2018 la volonté de déménager les services de la Région à Saint-Ouen, ce qui a occasionné des difficultés logistiques en matière de salles de réunion et de programmation. Cela nous a également conduits à déplacer une journée thématique, ce qui peut expliquer que nous n'avons pas totalement rempli en 2018 notre programme habituel. Nous avons réalisé seulement deux journées thématiques au lieu de trois.

S'agissant du Bureau et de sa composition, je répète que cela a été pour moi une richesse humaine et professionnelle du point de vue de l'observation et de l'enquête statistique que de côtoyer les personnes qui sont autour de moi. Je citerai Christophe Centonze, qui représente la Préfecture de Région dans notre Bureau et qui a été assidûment attaché au développement de nos activités durant plusieurs années. Nadia Zidouni nous a rejoints dernièrement en remplacement de Monique Saul. Sylvie Druelle est représentante de l'Insee en tant que secrétaire générale et Violaine Bonneville est chargée de mission au Ceser et suit les travaux du CRIES. Toutes deux ont été largement investies de la réussite des travaux accomplis au sein du Bureau. Marie-Christine Parent est Vice-Présidente à mes côtés depuis trois ans.

Merci à toutes ces personnes. Il ne faut jamais oublier que les instances sont portées par les personnes. Les constitutions ne se développent et ne réalisent leurs projets que si les hommes et les femmes qui les portent parviennent à travailler ensemble.

Outre ces logiques de concertation entre usagers et producteurs d'informations, le CRIES a aussi été un espace de réflexion collective et de création de l'intelligence collective. Au fil de ces quatre ans, nous avons non seulement éclairé un certain nombre d'enquêtes et d'observations en cours, mais nous nous sommes aussi attachés à l'exercice de l'art, c'est-à-dire à entrer dans une logique de critique collective des méthodologies et données qui sont parfois utilisées. Nous avons vérifié de façon continue la fiabilité de ces données, la capacité à analyser professionnellement, objectivement et rigoureusement ce qui peut être extrait de ces données. En tant que conseiller du Ceser, totalement profane à tout exercice statistique, celui-là m'a pleinement enrichi sur le rôle et l'importance des statistiques dans la conduite des politiques publiques. Je souhaite à mon successeur de prendre autant de plaisir et d'informations importantes que j'ai pu le faire pour exercer la fonction de conseiller du Ceser représentant un territoire et une population, et ce, pour contribuer à l'évaluation des politiques publiques. C'est certes le rôle du Ceser, mais il s'agit aussi d'entrer dans des logiques d'approche de thématiques de sociétés qui méritent d'être analysées le plus objectivement possible pour pouvoir éclairer la décision que prendront les administrateurs des territoires, en l'occurrence de la région.

Dans ces espaces, les débats sont parfois virulents puisque nous avons affaire à des spécialistes, professionnels, élus, dirigeants de service d'administration territoriale ou représentants de



territoires et structures telles que le Ceser. À chaque fois, le CRIES s'est attaché à faire la différence entre les approches journalistique, politique et statistique. Même si elles sont liées et doivent se compléter en cohérence, elles ne sont pas toujours exprimées ou entendues de la même manière. De nos débats et échanges est né un certain nombre de précisions sur la situation et l'avenir de notre territoire régional. Réjouissons-en nous et félicitons-nous-en !

Par ailleurs, au fil de ces quatre années, nous avons souhaité donner une importance particulière à cette assemblée plénière. Chaque année, nous avons vécu un moment de retrouvailles et surtout d'échanges et de concertation sur la conduite de notre activité à tenir l'année suivante. Comme c'est le cas depuis trois ans, nous avons prévu tout à l'heure un échange avec les membres du CRIES que vous êtes ou représentez pour élaborer une liste des thèmes sur lesquels le Bureau pourra décider de s'investir et organiser les trois journées thématiques de 2019.

Échanger, coopérer et débattre sont les principes qui relient les membres du CRIES au service de la statistique et de l'information sur le territoire francilien. Pour rassembler les missions principales du Ceser et de l'Insee qui portent le CRIES, nous pourrions assembler les slogans qui définissent ces deux instances : « Ici, au CRIES, nous mesurons pour comprendre et contribuons à l'évaluation de l'impact social et économique des politiques publiques développées dans la région Île-de-France ».

Je n'ai pas présenté la représentante du Conseil régional Île-de-France au sein du Bureau du CRIES, à savoir Stéphanie Rodriguez et je m'en excuse. Elle est absente aujourd'hui, mais Florence Rey, chargée d'études au Conseil régional, la remplace.

Nous sommes dans une année de transition avec un changement de Président et de deux membres du bureau. Christophe Centonze, représentant de la Préfecture de région, Stéphanie Rodriguez, représentante de la Région sont voués à être remplacés prochainement.

C'est important parce que je répète que le CRIES fonctionne seulement avec ce triangle : Ceser, Préfecture de région, Conseil régional. Ce ne sont pas des considérations budgétaires, mais structurelles. Le Président du CRIES est proposé par le Ceser et nommé conjointement par la Présidente de région et le Préfet de région. C'est le processus conventionnel qui porte l'organisation de nos travaux.

Ce n'est pas très fréquent, car toutes les régions n'ont pas de CRIES. L'Île-de-France en porte un depuis trente ans. Nous avons fait l'objet de visites d'autres représentants de conseil régional ou de direction régionale d'Insee qui s'intéressent au fonctionnement du CRIES Île-de-France, pour imaginer comment ils pourraient en créer un dans leur propre territoire régional. L'Île-de-France peut ainsi constituer une référence dans des projets de développement d'un CRIES dans d'autres régions.

### **Marie-Christine PARENT**

Vous l'avez bien compris, la particularité de notre CRIES tient à la participation équilibrée de tous les acteurs régionaux et notamment du Conseil régional et de l'État. Dans le contexte de la réorganisation territoriale de 2016, ce point est compliqué dans toutes les régions, du fait des transferts d'activité notamment. Je suis moi-même très attachée à garder cette composition pluripartite, car nous sommes tous au service du grand public et des utilisateurs, quelle que soit notre fonction publique d'origine.

### **Éric FORTI**

L'investissement collectif est donc assez important. Je juge très satisfaisant les résultats en matière d'approche des importantes études et observations auxquelles nous avons été confrontés ou que nous avons présentées dans nos journées thématiques. Je rappelle aussi les moments d'échanges entre professionnels et usagers. Il n'est pas anodin que j'aie aujourd'hui une voix et

une assurance particulière à transmettre cette responsabilité à quelqu'un que je connais et avec qui je pense pouvoir partager plusieurs valeurs en matière d'organisation et d'animation d'une équipe. Me voilà rassuré sur l'avenir du CRIES.

Peut-être avez-vous des remarques, des questions ou zones d'ombre ? Si ce n'est pas le cas, nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour avec François Clanché. Il va évoquer la démarche de coordination et d'appel à travaux de la délégation interministérielle aux Jeux olympiques et paralympiques.

# **Démarche de coordination et d'appel à travaux de la délégation interministérielle aux Jeux olympiques et paralympiques (DIJOP)**

## **François CLANCHÉ, Chargé de mission**

Merci de m'accueillir parmi vous aujourd'hui. Il y a une quinzaine d'années, je participais également aux travaux du CRIES de Provence-Alpes-Côte d'Azur, quand je travaillais à l'Insee à Marseille.

Je vais vous parler des Jeux olympiques et paralympiques qui se dérouleront dans la région en 2024. À la demande du CRIES, je vais vous informer sur l'organisation et la préparation de ce grand événement. Je vous indiquerai également de quelle façon j'ai commencé à réfléchir aux questions d'évaluation sur ce sujet.

Depuis juin dernier, je suis membre de la délégation interministérielle aux Jeux olympiques et paralympiques (DIJOP), petite structure placée auprès du Premier ministre, sous la responsabilité de Jean Castex, délégué interministériel aux Jeux olympiques et paralympiques 2024. Elle a pour objet de coordonner l'action des services de l'État au bénéfice des Jeux olympiques pour vérifier qu'ils ne coûtent pas trop cher à l'État. Elle doit aussi s'assurer que tous les acteurs autour des Jeux – organisateurs, collectivités locales et services de l'État – travaillent dans la même direction pour la réussite de ces jeux et faire en sorte, que tous les Franciliens et les Français soient associés à cet événement et que les conséquences des Jeux olympiques sur l'économie, la société et l'environnement soient positives.

Je construirai ma présentation en trois temps. Pour moi, les Jeux olympiques et paralympiques sont trois temporalités qui correspondent à un événement ponctuel, à des équipements construits à cette occasion qui lui survivront, et à des politiques publiques nationales ou locales qui utiliseront les Jeux olympiques comme un levier, autrement appelées politiques d'héritage.

S'agissant de la première temporalité, les Jeux olympiques sont d'abord un événement sportif, organisé par les sportifs et par un comité d'organisation (COJO) présidé par un sportif. Les véritables acteurs sont des sportifs qui travaillent en collaboration étroite avec le Comité international olympique. Les Jeux olympiques et paralympiques sont une grande fête sportive qui se déroule durant trente jours de compétition, soit l'équivalent de 54 championnats du monde, avec 850 épreuves et 15 000 athlètes. Sur l'aspect strictement sportif, les questions d'évaluation et de statistiques ne sont pas fondamentales. Nous n'avons pas besoin ni de l'Insee ni du CRIES pour comptabiliser le nombre de médailles.

En revanche, cet événement sportif donnera lieu à un grand spectacle. 13 millions de billets seront mis en vente. Plus d'un million de spectateurs seront des Parisiens, des personnes venant à Paris dont une grande partie de l'étranger. Des événements festifs et culturels auront lieu à Paris, en Île-de-France et dans le pays à cette occasion. Les Jeux seront suivis par 40 à 45 millions de téléspectateurs en France et par plusieurs milliards dans le monde. Cela générera une série d'impacts, que les statisticiens et sociologues devront mesurer et analyser.

S'agissant des impacts macro-économiques, ils ne seront probablement pas considérables. Les Jeux olympiques auront peut-être un impact net de 5 à 8 milliards d'euros sur vingt ans, ce qui est faible par rapport au PIB de la France ou de l'Île-de-France. Ils généreront des emplois.

Il y aura également un impact touristique ponctuel au moment des Jeux olympiques et paralympiques, qui ne sera peut-être pas le plus intéressant. Il sera contrebalancé par un effet d'éviction, puisque de nombreux touristes ne viendront pas à Paris en août 2024, pensant qu'il y

aura beaucoup de monde, que ce sera cher et compliqué. En revanche, cet événement braquera les projecteurs sur la région et, avant et après les Jeux olympiques, à moyen et long terme, il attirera des touristes en Île-de-France. Nous pourrions mesurer cela.

Un autre élément plus difficile à mesurer résidera dans le bien-être, la cohésion sociale et la satisfaction d'une région, d'une ville ou d'un pays à organiser un tel événement et de le vivre de l'intérieur. Les Jeux olympiques précédents nous ont montré que l'organisation d'un tel événement avait un impact sur le bien-être de la population, à condition qu'elle soit réussie. Il nous appartient donc de bien l'organiser et de bien le mesurer.

Les Jeux olympiques, en tant qu'événement ponctuel, auront également un impact environnemental fort, car ils mettront en œuvre des transports, des équipements et de la consommation. Les organisateurs de Paris 2024 se sont fortement engagés sur la qualité environnementale du projet. Il conviendra de savoir le suivre et le mesurer pour s'assurer que les Jeux olympiques seront équilibrés en carbone et auront des impacts globalement positifs dans ce domaine dans la région.

La principale difficulté sur ce point ne sera pas de mesurer la situation pendant ou après les Jeux olympiques, mais de mesurer la situation s'il n'y avait pas eu les Jeux olympiques. Nous devons commencer à travailler sur cette question.

La deuxième temporalité est liée aux équipements qui devront être construits pour accueillir les Jeux olympiques. Une des particularités du projet des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 réside dans le faible nombre d'équipements construits spécifiquement pour l'occasion. Deux équipements seulement seront construits, à savoir le centre aquatique à Saint-Denis, à côté du Stade de France, et la nouvelle salle multisport à la Porte de la Chapelle. En revanche, le Village olympique situé entre Saint-Ouen et Saint-Denis accueillera dans un premier temps 15 000 athlètes, puis se transformera en un véritable quartier avec plus de 3 000 logements, des bureaux, des espaces commerciaux et des services. Ce quartier sera construit à l'occasion des Jeux olympiques et survivra à cet événement. Dans des dimensions moindres, le Village des médias qui se situera près de Dugny se transformera ensuite en 1 500 logements. Certaines rénovations d'équipements sportifs auront lieu, de même que la construction de quelques équipements publics, accès routiers ou passerelles pour permettre l'accès à ces équipements. Le coût de ces équipements a été estimé à 3,2 milliards d'euros, dont 1,4 milliard d'euros financés par de l'argent public : 900 millions d'euros de l'État et 400 millions d'euros des collectivités locales de la région.

En termes d'évaluation, la construction de ces équipements créera, au moins ponctuellement, un certain nombre d'emplois. Les responsables des Jeux olympiques se sont engagés à ce que cet emploi soit social, en favorisant l'accès aux petites et moyennes entreprises, et à ce qu'une partie de l'emploi soit fléchée vers des populations en situation d'insertion. Avec l'Insee, nous avons commencé à réfléchir à la façon de mesurer l'emploi qui rejaillira sur l'économie locale. Nous travaillerons sur la cartographie de l'emploi olympique.

Au-delà de l'emploi, ces équipements urbains auront des impacts urbains. Les villes et quartiers entourant les équipements olympiques seront fortement impactés. Il conviendra de mener des études économiques, sociales et environnementales localisées sur les impacts positifs ou potentiellement négatifs de ces travaux d'abord, puis de ces nouveaux quartiers. Il conviendra également de suivre et d'analyser les effets environnementaux fondamentaux.

Nous allons nous retrouver au cœur de travaux d'analyse de dynamique territoriale et de synthèse infrarégionale économique, sociale et environnementale tels que vous en réalisez, les uns et les autres.

La troisième temporalité des Jeux olympiques et paralympiques correspond aux politiques d'héritage. Les organisateurs des Jeux et les pouvoirs publics nationaux et territoriaux souhaitent que cet événement ait des impacts sur certaines politiques. Par exemple, les ministères des Sports et de la Santé souhaitent que les Jeux olympiques soient une sorte d'accélérateur de la pratique sportive pour tous. Aujourd'hui, une grande partie de la population française ne fait pas de sport ou n'a pas d'activité physique, ce qui a des conséquences sur la santé et la sociabilité. L'expérience montre qu'il ne suffit pas d'organiser les Jeux olympiques dans un pays pour augmenter le nombre de personnes qui pratiquent un sport. Il faudra donc accompagner cet événement et l'utiliser en ce sens.

Il est également souhaité que les Jeux olympiques soient l'occasion d'améliorer l'équilibrage territorial au sein de la région Île-de-France, notamment au bénéfice du nord de Paris, de la Seine-Saint-Denis et de territoires qui connaissent de plus grandes difficultés économiques et sociales. À nouveau, les Jeux olympiques n'y suffiront pas, mais la situation pourra s'améliorer si des politiques d'accompagnement existent.

Il est par ailleurs souhaité que les Jeux paralympiques permettent d'améliorer la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap, au-delà des grands champions, et d'améliorer le regard sur le handicap et sur le sport pour les personnes handicapées de la part de ceux qui ne sont pas touchés. Les Jeux paralympiques doivent être un accélérateur des politiques publiques en faveur du handicap et de la vision du handicap dans la société.

Enfin, les Jeux olympiques doivent être un élément de visibilité de la France à l'étranger, au-delà de la tour Eiffel. À l'occasion de cet événement, la France doit montrer son dynamisme économique, son savoir-faire technologique et organisationnel ainsi que sa richesse culturelle. À nouveau, il ne suffit pas d'organiser les Jeux olympiques pour que les produits français soient achetés et que la France soit appréciée. D'autres politiques doivent accompagner l'événement.

Par conséquent, nous, statisticiens et économistes, devons mobiliser nos enquêtes thématiques pour mesurer les impacts des Jeux olympiques. Même si l'impact des Jeux olympiques sera difficile à distinguer, nous serons satisfaits si tous ces éléments de la politique s'améliorent dans les dix ou quinze années à venir.

Pour ma part, je commence ma mission. Je fais beaucoup de lectures et de rencontres. J'ai déjà rencontré l'Insee ainsi que différents partenaires et institutions. Je suis à l'écoute des besoins, des idées et des sources. Dans les mois à venir, si vous avez des idées, suggestions ou demandes, je suis à votre disposition. Merci de votre écoute.

## **Éric FORTI**

Je ne reviendrai pas sur l'importance de cet événement sous les angles que vous avez resitués et sur l'approche méthodologique statistique que nous devons organiser sur les territoires au niveau régional et au sein du CRIES pour faire des Jeux olympiques et paralympiques un événement à fort impact sur la société. Toutes les entreprises sont particulièrement concernées par des modes de production vertueux par rapport à la préservation de l'environnement. Il y a quelques jours, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (Cress) a intégré la plateforme nationale « Jeux olympiques solidaires 2024 », qui a pour vocation de faire de cet événement une réflexion sociétale sur avant, pendant et surtout après les Jeux. Le Président du Comité olympique, Tony Estanguet, nous a rappelé que cela est d'une importance considérable, non seulement par rapport à l'environnement, mais par rapport à la possibilité de continuer à organiser des Jeux olympiques à l'avenir. Je ne reviens pas sur les dégâts commis par l'organisation des Jeux olympiques au Brésil. Il convient de préserver la capacité des pays à organiser des manifestations de cette envergure avec les financements que cela suppose et avec les productions à fortes émissions de gaz à effet de serre qui pourraient augmenter le dérèglement climatique. Toutes ces responsabilités évoquent le fait qu'il y aura un « après

2024 ». L'organisation des Jeux olympiques ne sera plus comme avant. C'est pourquoi une importance considérable est donnée à la préparation et à l'organisation de cet événement.

Je propose que nous ayons maintenant un échange avec la salle pour recueillir des précisions, questions ou remarques éventuelles sur l'exposé de M. Clanché.

## Échanges avec la salle

### **Anne-Lise AUCOUTURIER, Directrice Île-de-France**

Je n'ai pas vraiment compris comment votre démarche s'articule du point de vue institutionnel avec le comité d'organisation des Jeux olympiques (COJO). Une réunion d'installation d'une grande consultation sur la cartographie des emplois engendrés par les Jeux olympiques a eu lieu il y a deux jours.

### **Jérôme PIGNARD, Driaaf Île-de-France**

Je participe à un groupe de travail animé par la DRIEA sur la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers. Existe-t-il déjà une carte exhaustive des sites qui seront impactés par les JO ? Nous pensons que l'impact sera important sur les secteurs alentour. Est-il d'ores et déjà possible d'étudier assez finement quels espaces naturels, agricoles et forestiers seront susceptibles d'être impactés ?

### **Violaine BONNEVILLE, Ceser Île-de-France**

Monsieur Clanché, vous avez indiqué que le financement public s'élevait à 1,4 milliard d'euros, soit 1 milliard d'euros pour l'État et le reste pour les collectivités locales. Quelle est la part de l'emprunt dans ce financement ?

### **François CLANCHÉ**

Concernant l'articulation avec le COJO, nous travaillons avec cet organisme de façon quasi quotidienne. Jean Castex voit Tony Estanguet toutes les semaines. Notre équipe se compose seulement de neuf personnes. Notre rôle consiste à mettre les personnes en relation et nous assurer que tout le monde travaille dans le même sens. Le COJO organise les Jeux olympiques.

S'agissant de la cartographie de l'emploi, le COJO finance et pilote l'étude qui a été lancée. Il s'agit de connaître rapidement les besoins en emplois des organisateurs, c'est-à-dire du Comité d'organisation et de la société de livraison des équipements olympiques, et de savoir dans quels secteurs et à quelles périodes ils arriveront. J'ai moi-même participé à la rédaction du cahier des charges et au choix du prestataire de cette enquête. Nous sommes parfaitement au courant. Il ne s'agit pas d'une enquête d'évaluation, mais plutôt d'une étude d'aide à la décision. Elle permettra d'orienter les organisateurs et d'informer les acteurs économiques et notamment les PME de la région sur les périodes de recrutement dans les différents secteurs (bâtiment, transports, sécurité, événementiel, etc.) pour que l'économie locale puisse se préparer à accueillir l'événement.

Par ailleurs, aucun espace naturel agricole actuel ne sera impacté par les Jeux olympiques. La liste des sites est désormais connue : le dossier de candidature figure sur le site internet du Comité d'organisation Paris 2024 et il n'a pas évolué. Ce dossier de candidature inclut notamment l'engagement fort des Jeux olympiques de n'empiéter sur aucun mètre carré d'espace naturel. Si tel était le cas, ils le rendraient ou le compenseraient. À Versailles, un site d'équitation sera construit et l'espace sera ensuite rendu à sa vocation première. Je vous ai cité les équipements nouveaux ; ils ne prendront pas de nouveaux espaces naturels, agricoles ou forestiers.

### **Éric FORTI**

Le Village des médias à Dugny fait l'objet d'une saisine de la commission Aménagement du territoire du Ceser, justement du fait d'une interférence entre le plan local d'urbanisation et la logique de ce village qui s'installera dans un espace vert. Une étude est en cours pour mettre en

adéquation les engagements pris et la réalité qui sera mise en œuvre lors de la création de ce Village des médias.

### **François CLANCHÉ**

Effectivement, ce sujet est à suivre de près du point de vue environnemental. Nous espérons que les engagements pris par les organisateurs seront tenus ; ils seront très clairs sur ce point.

Sur la question du financement public, il n'y aura pas d'emprunt public à l'occasion des Jeux. Les moyens seront progressivement sur les budgets de l'État et des collectivités locales. Comme l'État s'endette tous les ans, peut-être qu'une petite partie de sa dette sera liée à cet événement. Par rapport aux dépenses d'investissement de l'État, 900 millions d'euros sur cinq ans représentent une petite somme. Il n'est pas prévu que nous payions un impôt Jeux olympiques pendant vingt ou trente ans, comme c'est le cas à Montréal, parce que peu d'équipements sont construits pour l'occasion.

### **Marie-Christine PARENT**

Pour revenir à la vocation du CRIES concernant les sources et les données, François Clanché a évoqué le besoin de savoir si l'hébergement touristique serait à niveau, et ce, en dépit de la construction d'un parc hôtelier. L'Insee essaie de mobiliser des partenariats avec des plateformes de location de type Airbnb pour connaître l'offre susceptible de s'ajouter au parc hôtelier classique lors des Jeux olympiques 2024. Nous avons déjà fait des publications sur les plateformes de location mais nous devons actualiser les données. Le besoin peut aussi générer des recherches de sources différentes.

### **Michel JOMIN, CROSIF**

En parallèle du COJO, un mouvement olympique régional s'implique dans la promotion de cet événement. Les mouvements sportifs régionaux participent au travers d'un plan événementiel. Nous avons rendez-vous avec le COJO la semaine prochaine pour lui présenter ce plan.

### **Élisabeth FAGUER, IAU**

Vous avez rencontré Laure Thévenot de l'Institut régional de développement du sport (IRDS) qui est un département dédié de l'IAU. L'institut et l'IRDS sont à votre disposition pour les données dont ils disposent.

### **Marie-Christine PARENT**

Ce ne sont pas uniquement des données, mais également des travaux d'études. Cela peut générer des partenariats hors CRIES ou au sein du CRIES. Nous travaillons beaucoup entre nous pour les quelques années à venir. Quelques personnes ne pourront pas faire toutes les études ; nous lançons aujourd'hui un appel à contributions.

### **Élisabeth FAGUER**

À ce titre, l'IAU a dans son programme 2019 le plan d'accompagnement de la Région pour la préparation des Jeux olympiques.

### **Patrick BRIALLART, Ceser (Représentant de l'Union des entreprises de proximité)**

Les propos que j'ai entendus sur l'hôtellerie, concernant les plateformes de type Airbnb et éventuellement les chauffeurs Uber, ne sont pas rassurants pour nous. Le CRIES ne pourrait-il pas faire une enquête sur l'hôtellerie existante, pour savoir si elle serait suffisante sans faire appel à ce type d'hébergement ? Nous préfererions que les circuits courts soient privilégiés, que



ce soit dans les services ou dans le bâtiment. Dans le cadre des appels d'offres pour la réalisation des travaux, avez-vous prévu une clause qui favoriserait les circuits courts pour la main-d'œuvre ? Nous constatons que les chantiers en Île-de-France ne sont pas réalisés dans ce cadre. C'est peut-être à envisager en amont pour favoriser l'emploi, en particulier durable, dans notre région. Vous avez évoqué l'emploi olympique, mais une enquête a-t-elle déjà été réalisée pour imaginer un emploi durable qui serait mis en place dans le cadre des Jeux 2024 ?

### **Éric FORTI**

Je pense que cette question a été envisagée, mais elle mérite peut-être d'être reprécisée. Je rappelle que M. Clanché n'est pas juriste ni spécialiste des codes des marchés publics.

### **François CLANCHÉ**

Si plusieurs centaines de milliers de personnes viennent assister chaque jour aux épreuves des Jeux olympiques, l'hôtellerie traditionnelle ne suffira pas. Dans la mesure où tout le monde sera persuadé que les hôtels seront complets, beaucoup de visiteurs potentiels imagineront peut-être que les prix exploseront et décideront de ne pas venir à Paris. À Londres en 2012, il y a eu moins de touristes durant les Jeux olympiques que durant les mois d'août précédent et suivant, pensant que tous les hôtels seraient complets. Il ne faudrait pas que ce soit le cas à Paris. C'est pourquoi nous avons commencé à réfléchir avec la direction régionale de l'Insee Île-de-France sur ce point. En ajoutant l'hôtellerie traditionnelle et les locations ponctuelles, Paris est capable d'accueillir à la fois les touristes « classiques » et les touristes « olympiques ». C'est le centre de la remarque.

### **Marie-Christine PARENT**

Le taux d'occupation des hôtels franciliens durant la période d'été est considérable et sans équivalent par ailleurs. Nous dépassons largement les 80 % de remplissage de chambres du parc actuel. Il est également prévu d'en construire dans le cadre des Jeux olympiques.

Par ailleurs, je rappelle que nous avons récemment organisé la Ryder Cup. Le prix des hôtels à proximité de Saint-Quentin-en-Yvelines est monté de 70 à 300 euros durant la période. La crainte des touristes face à des prix élevés a un véritable effet.

### **François CLANCHÉ**

S'agissant des circuits courts, les organisateurs des Jeux olympiques ont signé une clause sociale qui les oblige à consacrer au moins 25 % des commandes aux petites et moyennes entreprises et 10 % de la main-d'œuvre en insertion, et ce, en plus des clauses environnementales. Les choses sont pensées pour travailler au maximum avec la main-d'œuvre locale. La question de l'emploi durable est complexe. Pour les personnes qui travailleront pour accueillir les touristes « olympiques » ou pour organiser les épreuves, leur emploi ne pourra pas être durable.

En revanche, nous essayons de réfléchir aux questions de formation pour que les personnes formées en vue des Jeux olympiques puissent ensuite utiliser cette formation et leur expérience pour la suite. Ces réflexions sont en cours avec l'ensemble des partenaires sociaux de la région. Les organisateurs ont également ce sujet en tête. Il en sera de même pour les bénévoles. Il faut également que la limite entre bénévolat et salariat soit bien claire et que cet événement aide également les bénévoles pour leur insertion dans la vie professionnelle.

## **Éric FORTI**

Je voudrais insister sur ce point. La plateforme des Jeux olympiques 2024 solidaires que j'ai évoquée précédemment intègre en premier lieu l'environnement, mais également le développement social et économique des territoires accueillants. Pratiquement toutes les régions sont impactées par l'accueil des Jeux parce que des équipes nationales d'athlètes ou sportives seront disséminées un peu partout en France, compte tenu des équipements et des épreuves sportives. La réflexion qui nous animait lors de l'installation de cette plateforme portait sur le tissu entrepreneurial local pour respecter les principes annoncés, selon lesquels 25 % de la commande doit être dirigée vers les petites et moyennes entreprises du territoire pour éviter que de grands groupes trustent tout et récupèrent les investissements publics et privés. Il y a là matière à se rapprocher des collectivités locales qui peuvent « sourcer » les entreprises en question. Il est une chose de mettre en avant des objectifs de cette nature, mais il faut aussi savoir y répondre. Cela suppose de connaître et de recenser les entreprises des territoires concernés, qui seront à même de répondre. Elles pourront éventuellement se regrouper, coopérer et construire des consortiums d'entreprises locales pour accéder à une partie des marchés publics qui seront mis en place. Concernant cette plateforme, un représentant de l'Union régionale des sociétés coopératives (URSCOP) a fait valoir la nécessité de respecter certaines clauses dans les marchés publics, que sont les marchés réservés dans certains secteurs tels que le sport. Légalement, les marchés publics doivent respecter un certain nombre d'heures de travail d'insertion dans les appels d'offres qui sont prononcés.

Tous ces éléments ne sont pas une nouveauté, mais un accent particulier sur l'organisation de ces Jeux olympiques. Ainsi, l'organisation des futurs Jeux olympiques pourra s'inspirer de ce que la France aura mis en œuvre. Il ne s'agit pas de servir d'exemple, mais d'étape vers d'autres modes d'organisation d'événements de cette envergure.

Nous constatons qu'il y a matière à échanger nos compétences, nos statistiques, nos capacités et nos études. Tous les angles de l'impact qu'aura cet événement sont importants pour le territoire francilien, en l'occurrence qu'il s'agisse de l'emploi, des infrastructures, de l'aménagement ou des transports. La Société du Grand Paris est particulièrement concernée par les liaisons qui permettront d'atteindre une réelle réussite pour les habitants franciliens avant et pendant, mais également après cet événement territorial.

## **Marie-Christine PARENT**

En matière de transport, avant, ce sont plutôt des nuisances. En matière d'évaluation, entre tout ce qui se développe autour du Grand Paris et des Jeux olympiques, il sera difficile de distinguer les éléments. Effectivement, nous pouvons mesurer le bien-être final. Il sera plus compliqué de savoir ce qui sera à l'origine des éléments.

## **Florence REY, Région Île-de-France**

J'aimerais évoquer la formation et le handicap. Quels travaux avez-vous prévus pour le handicap ?

## **François CLANCHÉ**

À ce stade, je n'ai pas prévu grand-chose, mais le handicap est assurément un sujet fondamental. Il s'agit des Jeux olympiques et paralympiques. Pour moi, le premier enjeu consiste à remplir les tribunes durant les Jeux paralympiques. Si vous, nous, nos voisins... assistons aux Jeux paralympiques, ce sera une réussite et notre premier indicateur. Il y en aura d'autres.

## **Éric FORTI**

Marie-Christine, souhaites-tu donner quelques perspectives de travaux sur ce thème ?

### **Marie-Christine PARENT**

Peut-être pas des perspectives de travaux, parce que vous avez surtout posé des questions. Je vous connais un peu tous compte tenu de nos partenariats et vous pouvez être concernés par au moins un pan du dossier. Nous vous proposons de poursuivre les échanges au sein du CRIES via la messagerie de Sylvie Druelle au secrétariat général. Si vous avez des propositions concrètes de sources ou de travaux en partenariat, si vous avez envie d'être associés à une problématique, nous vous proposons de nous écrire sur la boîte du CRIES. Nous transmettrons les propositions à François Clanché pour éventuellement compléter sa liste d'organismes susceptibles de contribuer au projet.

### **Patrick BRIALLART**

Je souhaite poser une question concernant les transports à M. Clanché. Avez-vous déjà rencontré les taxis parisiens pour envisager un partenariat au moment des Jeux olympiques ?

### **François CLANCHÉ**

Pas à ma connaissance, mais nous avons encore cinq ans pour le faire. Si les taxis parisiens ont des messages à nous faire passer, ils peuvent le faire dès maintenant et il n'est pas trop tard. Nous avons rencontré les fédérations nationales, Chambres de commerce et Chambres de métiers. Je ne sais pas si nous avons rencontré les taxis parisiens, mais rien n'est fermé. Pour la construction des bâtiments, nous devons commencer tout de suite, mais nous avons encore un peu de temps pour ce sujet.

### **Patrick BRIALLART**

La Confédération nationale des métiers de l'artisanat et des services que je représente en Île-de-France intègre la Fédération des taxis. Je vais m'arranger pour établir le lien.

### **Éric FORTI**

Monsieur Clanché, merci beaucoup. Vous avez ouvert quelques perspectives de réflexions et de travaux au sein du CRIES. Vous avez même incarné durant quelques minutes ce que peut être le CRIES en matière d'échanges et de coopérations potentielles entre les différents acteurs qui le constituent.

# Présentation des résultats de la consultation

## **Éric FORTI**

Nous poursuivons cette première partie de l'après-midi. Une des fonctions de cette assemblée plénière consiste aussi à rendre des avis, proposer et suggérer. Vous avez dû recevoir dernièrement un questionnaire qui recensait des thèmes susceptibles de vous intéresser pour être abordés lors d'une journée thématique ou d'une autre rencontre au sein du CRIES pour les mois et années à venir. Je cède la parole à Sylvie Druelle pour qu'elle nous présente dans les grandes lignes les retours de ce questionnaire.

## **Sylvie DRUELLE**

Notre consultation, qui a eu lieu à partir de mi-octobre, se composait de deux parties. Dans la première partie, nous vous demandions de prioriser trois sujets faisant suite à des suggestions de l'année dernière, à savoir : personnes âgées et dépendance ; handicap ; indicateurs sur la rénovation énergétique. Le thème qui arrive en tête est celui du handicap. Beaucoup de personnes souhaiteraient aussi que le CRIES aborde le sujet des personnes âgées.

Il est difficile de vous dire quel thème nous aborderons au cours du premier trimestre 2019, car il est nécessaire de recenser les travaux et études existants pour faire une rencontre. Nous avons quelques pistes sur la question des personnes âgées, concernant leur démographie ou les structures d'accueil. Dans quelques mois, nous aurons des projections de personnes âgées dépendantes. Nous avons également des travaux sur l'accompagnement de la dépendance.

C'est plus difficile sur le sujet du handicap, car le sujet est vaste. Il conviendra de circonscrire la thématique. Certaines propositions portent sur la façon de mesurer le handicap, sur les aides liées au handicap, sur la démographie, sur les structures d'accueil ou sur l'emploi.

Quoi qu'il en soit, les personnes âgées et le handicap seront des sujets de rencontres de l'an prochain.

Concernant les indicateurs sur la rénovation énergétique, il s'agira davantage de mettre en place un groupe de travail. J'espère que nous pourrons commencer au cours du premier trimestre 2019. Les résultats du groupe seront présentés à une prochaine assemblée plénière.

Dans la deuxième partie de la consultation, nous vous avons interrogés sur vos suggestions. Vous en avez proposé de nombreuses et je vous en remercie. Nous nous en emparerons pour les exploiter. J'ai classé les suggestions et questionnements en trois types, selon que des sources ou travaux existent sur les sujets donnés. Parmi vos retours, nous pouvons d'ores et déjà prévoir des rencontres sur l'écologie et le développement durable. Des indicateurs existent sur ce sujet. Vous avez également évoqué l'économie circulaire, ainsi que le péage urbain. Une autre thématique porte sur les transports. Avant de traiter cette dernière, nous attendrons les premiers résultats de l'enquête en cours menée par Île-de-France Mobilités. Un troisième sujet concerne l'open data, le big data et la statistique publique avec l'open data. Le CNIS a déjà fait une rencontre sur le sujet en juillet 2018. L'Insee travaille également sur la question. Il conviendra d'attendre les résultats de certains travaux et missions pour constituer cette rencontre.

Le deuxième type de suggestions regroupe des thèmes d'études et des questions. Vous vous interrogez par exemple sur le CICE en Île-de-France et les créations d'emploi. Vous évoquez également les pactes régionaux d'investissement dans les compétences, l'impact des projets ANRU, l'évolution de la distribution agroalimentaire. Ces thématiques pourraient être traitées en ateliers ou en groupes de travail. Elles peuvent aussi faire l'objet de collaborations entre vous. Une des missions du CRIES est également de susciter des collaborations. Vous pouvez ensuite nous rendre compte en assemblée plénière des résultats d'une étude que vous pourriez mettre en

œuvre. L'Insee travaille avec certains d'entre vous sur différents sujets, mais tous les sujets ne sont pas propres à l'Insee.

Le troisième type de suggestions concerne les suites de précédentes rencontres. Vous évoquez beaucoup le numérique et l'économie collaborative ainsi que la transformation, les outils mis en place par les TPE et PME, l'attractivité touristique ou la formation. Vous citez le logement et ses impacts sur la rénovation urbaine. Un point a été demandé sur le déploiement de FIDELI (Fichiers démographiques sur les logements et les individus) ; l'Insee travaille actuellement sur l'évolution de FIDELI avec la suppression de la taxe d'habitation.

Je vais vous laisser échanger sur vos suggestions. Je peux vous proposer quatre rendez-vous en 2019. Nous souhaiterions programmer une rencontre entre le 18 et le 22 mars, sur le handicap ou sur les personnes âgées, une journée mi-juin. Au deuxième semestre auront lieu l'assemblée plénière, ainsi qu'une rencontre d'une demi-journée ou d'une journée sur un thème plutôt économique à définir.

## Échanges avec la salle

### **Nicolas OZOUF-SOURZAT, DRIEA**

Dans le domaine de la rénovation énergétique des bâtiments, nous proposons un groupe de travail, dont l'objectif serait d'étudier l'amélioration au niveau régional de la compréhension des gisements de rénovation énergétique, l'équilibre économique et les mécanismes de prises de décision et d'interprétation. Il s'agirait ensuite de pouvoir assurer un suivi des actions engagées en matière de rénovation énergétique pour les adapter et les augmenter. Nous proposons d'engager des travaux dans deux cadres complémentaires : le Réseau d'observation statistique de l'énergie (ROSE) qui est sollicité dans le cadre d'un groupe de travail « Bâtiment » pour assurer la coordination des actions de certains acteurs dans leur stratégie d'observation. En complément de l'action de ROSE, il est proposé un groupe de travail du CRIES pour une analyse plus méthodologique et technique en lien avec les statistiques publiques. Ce groupe de travail serait élargi à tous les acteurs aussi bien publics que professionnels, qui ont une compétence ou des données. Nous sommes en train de préparer une proposition, que nous vous transmettrons.

### **Marie-Christine PARENT**

Si vous souhaitez faire partie de ce groupe de travail particulièrement actif, vous pouvez en faire part à Sylvie Druelle, par l'envoi d'un courriel

### **Éric FORTI**

Merci pour cette proposition qui a tout de suite trouvé une réponse concrète et qui constituera un premier groupe de travail dans les prochaines semaines.

### **Anne-Lise AUCOUTURIER**

Je réaffirme que la Direccte a un intérêt particulier en 2019 sur le sujet du handicap. Le public ayant des difficultés d'accès à l'emploi sera prioritaire par rapport à nos actions dans les prochaines années, notamment dans l'investissement dans les compétences, dans la transformation des modalités de fonctionnement des entreprises adaptées sur-le-champ de l'emploi et de la formation des personnes handicapées. Les travaux dont nous disposons sur le sujet ne sont pas très développés, mais nous suivons régulièrement les éléments produits et dorénavant saisis par l'AGEFIPH à partir de la déclaration sur le travail handicapé. Nous suivons également les éléments de dialogue social dans la négociation d'entreprise, notamment pour intégrer la population des travailleurs handicapés dans des accords d'entreprises.

Concernant les thèmes à travailler en 2019, nous avons suggéré l'égalité entre les hommes et les femmes. Nous avons des enjeux importants en 2019 sur ce sujet très transversal du fait d'évolutions législatives sur la négociation dans les entreprises ou sur le rattrapage du décalage des salaires. La question des salaires nous intéresse donc beaucoup, ainsi que la parité dans les instances.

S'agissant du déploiement des sources, le fait de savoir comment les informations de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) peuvent être utilisées au niveau régional a un enjeu méthodologique important que nous devons partager largement. Actuellement, nous avons des informations assez éparpillées. Il est peut-être trop tôt pour en faire une synthèse en 2019, mais nous devons étudier quelles informations utiles peuvent être extraites de la DSN.

### **Marie-Christine PARENT**

Les demandes que vous avez présentées sont parfois succinctes. Elles se limitent parfois à des titres d'intervention sans précisions sur le contenu.

Pour répondre à la Direccte sur les sources, pour des questions de coûts, la France s'est depuis longtemps engagée dans l'exploitation de sources administratives. Il faut cependant suivre les modifications administratives et gérer les ruptures de série. La difficulté de la DSN est la volumétrie. La DSN concerne des données mensuelles nominatives. L'Insee reçoit donc chaque mois les salaires de l'ensemble des salariés, ainsi que de nombreuses informations sur la nature de l'emploi ou sur les cotisations sociales, d'où un volume important et une richesse des informations. Un fichier statistique sera reconstitué à partir des DSN. De plus, avec l'intégration des données de la fonction publique, il sera possible d'avoir des estimations trimestrielles sur l'emploi. Il sera alors possible d'étudier l'emploi de manière plus conjoncturelle, avec le croisement de l'emploi, du poste de travail et des caractéristiques du salarié. C'est par conséquent un gros chantier méthodologique et statistique pour fiabiliser les données.

Par ailleurs, FIDELI a pour finalité une meilleure connaissance du parc de logement et de la démographie résidente. La difficulté est que FIDELI est en partie basé sur la taxe d'habitation. La taxe d'habitation permet de connaître les occupants des logements et de les localiser, avec une description précise du logement. Le nom de l'occupant constitue un élément d'identification permettant aux enquêteurs de repérer correctement le logement. La taxe d'habitation est fondamentale pour constituer l'unité statistique de référence qu'est le «ménage». Compte tenu de la décision gouvernementale de supprimer la taxe d'habitation, il conviendra d'adapter le modèle conceptuel de données pour continuer à avoir les informations. Nous aurons d'importants investissements informatiques et méthodologiques dans les prochaines années pour remplacer la taxe d'habitation dans nos sources et productions statistiques. Cela peut aussi être un sujet du CRIES.

Nos sources statistiques liées à des sources administratives sont dépendantes des décisions politiques. Les sources administratives sont mobilisées pour obtenir des données finement localisées. L'Insee travaille de plus en plus sur la régionalisation d'enquêtes, c'est-à-dire sur l'utilisation d'enquêtes nationales à des fins régionales.

### **François LEBEAUPIN**

Sur le numérique, nous envisageons une prochaine mise à jour des études publiées en 2016 avec un enrichissement des données et des problématiques. Des allers-retours pourraient avoir lieu entre les travaux du CRIES et cette étude qui pourrait commencer en deuxième partie d'année 2019.

Concernant l'attractivité globale, nous aurions une collaboration avec l'IAU à partir de la deuxième moitié de l'année 2019. Nous pourrions ainsi mûrir le sujet par rapport à la rencontre du CRIES.

### **Éric FORTI**

Souhaitez-vous préciser les thèmes que vous avez suggérés ?

### **Marie-Christine PARENT**

Le sujet de l'open data ou du big data a un intérêt au niveau régional, mais nous aurions aimé qu'il soit précisé. En théorie, l'open data peut être une opportunité, mais il peut être un frein en réalité. Nous le voyons par exemple pour les téléphones mobiles et sur les données des caisses. Les opérateurs et les grandes surfaces sont crispés à l'idée que ces données puissent être mobilisées par les acteurs publics, parce qu'elles seront ensuite ouvertes à d'autres acteurs. C'est à la fois un intérêt parce que ce sont des sources que nous n'avions pas avant, qui sont néanmoins plus compliquées que des données administratives, et un frein. Les grandes surfaces alimentaires ou les opérateurs de téléphonie mobile ont des difficultés à ouvrir ces données. Par exemple, pour travailler sur les données d'Orange, nous avons dû aller dans le cluster de l'opérateur et les données n'en sortiront jamais. Le sujet est intéressant en soi, mais il risque de

nous obliger à avoir des partenariats public-privé que nous ne connaissions pas avant. Nous savons gérer des partenariats avec l'administration, mais il ne s'agit pas là du même domaine d'intervention. Néanmoins, l'Insee réfléchit beaucoup à ce sujet. Je pense que nous pourrions faire un point sur notre réflexion sur ce thème lors de la prochaine assemblée.

### **Élisabeth FAGUER**

Parmi les propositions qui sont faites, l'IAU est cité à plusieurs reprises. Sur les sujets de la Driaaf, il peut y avoir des accords, par exemple sur la distribution agroalimentaire. Nous avons travaillé sur la logistique de proximité. Concernant la consommation et l'approvisionnement en Île-de-France par catégorie de produits, nous avons aussi quelques éléments. Un groupe de travail a été constitué. Parmi les trois sujets proposés par l'IAU, il est difficile de travailler sur les emplois du commerce, car les nomenclatures sont un peu anciennes. Une réflexion pourrait être menée sur ce thème. Pour l'économie circulaire, il s'agit de savoir cerner tout ce que ce secteur inclut, ses emplois, et comment les mesurer. Enfin, les indicateurs seraient à déterminer pour suivre la circularité de l'économie à l'échelle régionale.

### **Marie-Christine PARENT**

Les indicateurs peuvent être étudiés directement avec la DRIEA ou de façon plus large avec le CRIES. Ils peuvent faire l'objet d'un groupe de travail. Cela prend parfois du temps pour formaliser une façon de les travailler. C'est ce que nous avons observé l'an dernier à propos des indicateurs de rénovation énergétique.

### **Élisabeth FAGUER**

C'était une façon de le signaler, mais il est effectivement possible de travailler en direct.

### **Marie-Christine PARENT**

Il y aura aussi de l'approvisionnement agroalimentaire pour les Jeux olympiques, peut-être avec des circuits courts.

### **Jérôme PIGNARD**

Effectivement, mais cela sera sans doute principalement géré par le secteur privé. Je ne suis pas sûr que la Driaaf soit très occupée par le sujet. On parle beaucoup des circuits courts. L'idée générale est d'amplifier cette pratique, spécialement dans le domaine de l'alimentation. Nous aurions aimé comparer cela dans différents domaines d'activité.

### **Marie-Christine PARENT**

La consommation et l'approvisionnement en Île-de-France sont des sujets complémentaires avec la dépendance entre l'Île-de-France et le bassin parisien. Il serait intéressant de faire des travaux en complémentarité.

### **Violaine BONNEVILLE**

Nous avons également pensé, au sein du Bureau du CRIES, à donner une suite de la rencontre « *attractivité francilienne* », qui a été traitée sous l'aspect économique (octobre 2018). Le niveau d'éducation et de formation, y compris dans les petites classes, collèges et lycées sont des ingrédients constitutifs de cette attractivité. L'idée est de décliner au niveau de la région des enquêtes qui concernent surtout la France, pour comparer les niveaux de classes d'une région à l'autre en France et en Europe. Je ne sais pas si cette idée peut avoir un écho.



### **Joan BONNAUD, Rectorat de Versailles**

Un certain nombre d'enquêtes ont lieu au niveau national et international. Des déclinaisons peuvent exister à l'échelon régional et sont souvent menées par le ministère. C'est notamment le cas cette année avec des études territoriales. Nous en sommes au troisième ou quatrième rapport sur la territorialisation de l'éducation. C'est à voir en fonction des besoins des gestionnaires au sein du ministère.

### **Violaine BONNEVILLE**

Nous avons aussi une idée sur les indicateurs de développement durable et d'écologie. Tout le monde dit que le climat se dérègle. Le CNIS a fait un très gros travail en matière d'indicateurs : les indicateurs qui découlent des indicateurs onusiens sont en cours d'amélioration. La loi Eva Sas de 2015 préconise aussi un débat au Parlement chaque année en octobre sur ces indicateurs (qui sont en cours de perfectionnement) au regard de l'évolution du PIB. L'idée de la loi Eva Sas est de contrebalancer le PIB national par des indicateurs écologiques. Dans quelle mesure pourrions-nous travailler sur ce point au niveau régional, faire un débat annuel et relativiser le PIB régional avec des indicateurs de développement durable ?

En estimant notre empreinte carbone et nos émissions de gaz à effet de serre au regard du PIB régional, l'Île-de-France ne serait peut-être pas « la 1<sup>ère</sup> région de France ». Je conviens qu'il faut approfondir la question, mais cela a peut-être un intérêt.

### **Éric FORTI**

Nous avons déjà plus ou moins programmé ce sujet. Ce ne sera pas précisément sur les nouveaux indicateurs et l'impact environnemental des modes de production, mais je pense que nous n'échapperons pas à la programmation de réflexions, observations ou enquêtes autour du développement durable et de l'environnement.

### **Marie-Christine PARENT**

Le programme du CNIS 2020 va bientôt sortir. Il me semble qu'il y a une orientation en la matière vers la régionalisation des indicateurs de développement durable. Nous verrons exactement ce qu'il contient et ce que nous pouvons en tirer.

## **Présentation de la deuxième séquence de l'après-midi**

**Marie-Christine PARENT**

Cette deuxième partie de l'après midi est consacrée aux territoires du Bassin parisien. C'est une étude prospective et non finalisée. Ambitieuse, car elle concerne une coopération entre cinq directions régionales de l'Insee et cinq préfetures de régions et départements. Et il n'est pas toujours très facile de travailler en coopération régionale. La genèse du projet est venue d'un colloque du Ceser d'il y a quelques années autour du bassin parisien, qui m'avait donné envie d'aller au-delà sur les interactions de l'Île-de-France avec les régions limitrophes. Des projets se sont greffés à cela, notamment le Grand Paris Express qui s'arrête aux portes de l'Île-de-France. Selon les clauses en matière de construction, le Grand Paris Express doit rétrocéder aux régions limitrophes de la terre réutilisable. Les déchets ne sont plus envoyés vers les régions limitrophes, mais stockés au sein de l'Île-de-France. En matière d'écosystème, d'interdépendance et de clauses environnementales, des modifications ont lieu autour du Grand Paris Express. Le Bassin parisien ne se limite pas à ce sujet. L'étude a vocation à aborder les autres sujets de manière thématique.

J'ai le plaisir d'être avec Ahn Van Lu, chargé d'études. Il est l'un de nos coopérants de la direction régionale Insee Grand Est. Le projet d'ensemble va vous être présenté par Sylvie Druelle.

# Les territoires du Bassin parisien

## Présentation du projet CGET, SGAR, Insee

**Sylvie DRUELLE, Adjointe au chef du service Études et Diffusion, Insee Île-de-France**

J'interviens en tant qu'adjointe au chef du service Études et Diffusion de l'Insee Île-de-France et non en tant que secrétaire générale du CRIES.

Je vais vous présenter le projet selon trois points : le constat, le projet et la diffusion des résultats.

### **Le constat**

Différentes institutions ont un fort intérêt pour le Bassin parisien à l'échelle nationale (la Direction générale de l'Insee, le Commissariat général à l'égalité des territoires) et régionale. Le Ceser Île-de-France a consacré une journée en octobre 2017 sur les coopérations régionales. Peu d'analyses récentes existent sur le Bassin parisien. C'est un fort enjeu pour les politiques publiques.

### **Le projet**

Un projet est mené actuellement sous l'égide de la Préfecture et de l'Insee Île-de-France, auxquels sont associés le Commissariat général à l'égalité des territoires, la Direction générale de l'Insee et les directions régionales de l'Insee de Bourgogne-Franche Comté, Centre-Val de Loire, Grand Est, Hauts-de-France et Normandie.

Les problématiques liées au Bassin parisien sont analysées selon quatre volets d'étude :

- La présentation générale du Bassin parisien et de ses différents territoires. Ahn Van Lu va vous présenter ce volet et les résultats.
- L'économie du Bassin parisien vise à décrire ses grandes caractéristiques ainsi que celle de ses territoires, ses spécificités quant aux activités économiques, l'évolution de ces activités, le degré d'autonomie économique du territoire avec la présence de centres de décisions internes ou externes au Bassin parisien, ainsi que l'existence ou non d'entreprises propres au Bassin parisien. Ce volet intègre aussi les mouvements d'entreprises : créations, cessations, transferts. Les flux de richesses entre le Bassin parisien et le reste de la métropole, et entre territoires du Bassin parisien sont également examinés, à partir des salaires des navetteurs<sup>1</sup>. La Direction régionale de l'Insee Île-de-France est en charge de ce deuxième volet.
- Dans le volet « flux démographiques », des questions comme les suivantes seront abordées : qui s'installe dans le Bassin parisien et qui le quitte, quelles sont les origines/destinations de ces flux, quelles sont les navettes domicile-travail ? quel est l'impact des réseaux de transport dans ces flux ? comment ont évolué les flux au cours du temps ?  
Les directions régionales de l'Insee du Centre-Val de Loire et de Normandie sont en charge de ce troisième volet.
- Dans ce quatrième volet, il s'agira d'étudier comment les territoires urbains situés aux franges du Bassin parisien et de l'Île-de-France échangent avec la métropole parisienne et

---

<sup>1</sup> Un navetteur est un salarié dont le lieu de résidence ou le lieu de travail ne sont pas situés dans la même commune.

l'Île-de-France ? Quelle est l'influence de la métropole parisienne ? Comment ces territoires se développent comparativement à des territoires de même taille situés hors Bassin parisien. La dotation de ces territoires en matière d'équipements sera aussi étudiée. Les directions régionales de l'Insee des Hauts-de-France et de Bourgogne-Franche-Comté sont en charge de ce quatrième volet.

### **La diffusion des résultats**

Les résultats seront publiés sur le site [insee.fr](http://insee.fr) sous la collection Insee Analyses. La diffusion du premier volet est prévue au premier trimestre 2019 avec un Insee Dossier. La diffusion du deuxième volet est prévue en mars 2019. La diffusion des résultats concernant les flux démographiques et la dynamique des territoires aux franges du Bassin parisien est prévue aux deuxième et troisième trimestres 2019.

Une prolongation du projet est en cours de discussion pour produire une synthèse nationale qui serait publiée sur le site de l'Insee sous la collection Insee Première.

Je cède la parole à Ahn Van Lu concernant le volet numéro 1 qui est le plus avancé.

# **Périmètre retenu, fonctionnement et dynamiques**

**Ahn VAN LU, Chargé d'études, Service Études et Diffusion, Insee Grand Est**

Cette étude a pour objectif de présenter l'espace autour de Paris et de l'Île-de-France. Je parle bien d'espace et non du Bassin parisien. L'étude a pour particularité de ne pas se fonder sur un territoire prédéfini à l'origine. Nous avons considéré l'ensemble du territoire national comme base d'analyse.

Afin de disposer d'une vision synthétique, nous trouvons dans cette étude une approche basée sur quelques faits stylisés et bien identifiés, plutôt que sur l'analyse de nombreux indicateurs et critères. Ces faits stylisés nous permettront à la fois de décrire l'organisation du territoire, son fonctionnement et d'exprimer ses dynamiques de développement. L'enjeu de ce concept d'étude est bien de décrire l'espace autour de Paris, c'est-à-dire d'observer des similarités entre territoires, liens ou ruptures éventuelles entre territoires. Les causalités et conséquences de ces observations ne sont pas traitées dans cette étude. Elles feront l'objet d'études à venir sur l'économie, les mobilités ou les franges.

## **Périmètre retenu**

Pour étudier ce territoire, nous nous sommes d'abord demandés ce que nous cherchions à observer. Il nous a semblé intéressant d'observer le processus de métropolisation de Paris à un niveau local. Paris fait partie des premières villes mondiales qui s'inscrivent au sein d'un réseau marqué par l'internationalisation des biens et des personnes, au même titre que Londres, New-York ou Tokyo. Le processus de métropolisation de la capitale s'apprécie principalement au niveau mondial et national. Il peut également influencer sur son échelon local, comme d'autres villes de premier plan en France. À la différence des métropoles régionales, le phénomène de métropolisation s'inscrit dans un périmètre beaucoup plus vaste pour Paris, qui dépasse le cadre de la région francilienne.

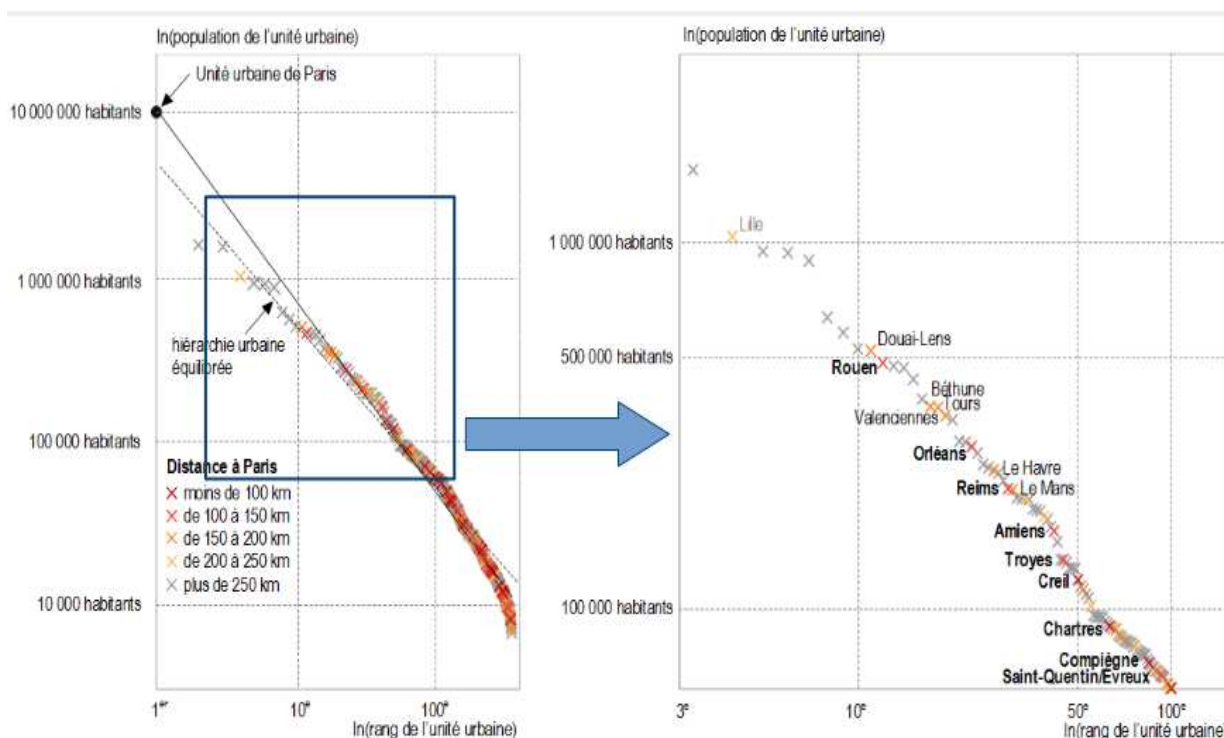
À un niveau local, la métropolisation peut s'appréhender en premier lieu par l'organisation spatiale de la population et de ses richesses, sachant qu'elles sont de plus en plus concentrées dans l'espace. Nous avons choisi d'étudier le fait stylisé qui concerne la concentration de la population sur le territoire national. Un premier résultat montre que la ville de Paris, au sens de l'unité urbaine, occupe une place très importante au niveau national. Elle correspond en 2014 à 16 % de la population française avec plus de 10 millions d'habitants.

Le processus de métropolisation s'identifie aussi à des logiques de fonctionnement. L'importance d'un territoire ne s'évalue plus seulement à l'aune de son poids, mais aussi à celui des interconnexions qu'il entretient avec les territoires aux alentours. L'un des principaux flux d'échanges de proximité concerne les déplacements entre le lieu de domicile et le lieu de travail. C'est celui que nous avons privilégié dans cette étude pour l'analyse du fonctionnement des territoires. L'intérêt n'est pas d'observer les échanges au sein des marchés locaux du travail, c'est-à-dire entre une centralité et son environnement, mais plutôt les relations interurbaines, entre zones d'emploi. Pour ce qui concerne les navettes domicile-travail quotidiennes entre zones d'emploi de France, nous observons que Paris occupe une place importante dans le fonctionnement national, puisque la ville est concernée par un tiers de ces navettes. Le poids de Paris dans le fonctionnement du territoire est donc plus important que dans l'organisation.

L'organisation et le fonctionnement du territoire constituent l'un des moteurs du processus de diffusion de croissance de la métropole vers les territoires alentour. Paris est l'un des moteurs économiques de la France. Sa zone d'emploi recouvre beaucoup plus d'emplois que de population. Nous allons observer le lien entre l'organisation et le fonctionnement, ainsi que les dynamiques de développement des territoires. Nous constaterons que tout est fortement lié. Les

dynamiques de développement des territoires seront examinées à travers deux indicateurs : l'évolution simultanée de la population et de l'emploi.

Concernant l'organisation, il s'agit d'étudier la concentration de la population. Nous pouvons l'appréhender à travers l'organisation des villes, à savoir la nature urbaine située dans l'espace autour de Paris. Cette dernière peut être analysée classiquement par un graphique rang-taille des villes, où chaque point représente une ville (unité urbaine<sup>2</sup>) de France. Nous avons représenté les villes en les classant par rang, de gauche à droite. La première ville la plus peuplée de France est Paris, située la plus à gauche, suivie de Lyon. En ordonnée, nous représentons la population de ces villes. Paris compte 10 millions d'habitants, puis Lyon 1,6 million d'habitants, etc. Nous représentons ainsi l'ensemble des villes de France en appliquant le logarithme du rang et de la population (voir graphique ci-dessous). Selon la loi rang-taille, une organisation urbaine équilibrée correspond à une distribution régulièrement échelonnée prenant la forme d'une droite. De fait, nous constatons que l'organisation française des villes prend la forme d'une droite sur ce graphique. Une distribution équilibrée est marquée par une droite de pente -1. Vous pouvez la voir en pointillés sur le graphique



Nous observons que la France ne suit pas exactement ce schéma : Paris se place dans une situation nettement plus élevée qu'elle le devrait selon ce modèle. Cela montre l'importance de la capitale dans l'armature urbaine française. Avec 10,06 millions d'habitants, Paris a sept fois plus d'habitants que la deuxième ville, Lyon, qui compte 1,62 million d'habitants. Dans le modèle, l'écart prévu entre la première et la seconde ville dans l'organisation urbaine est plutôt de l'ordre de 1 à 2. Nous montrons ainsi l'importance de Paris dans l'organisation française.

Nous avons ajouté à ce graphique un indicateur qui renseigne sur la distance à vol d'oiseau des villes à Paris, matérialisée par des croix. Plus les croix sont rouges, plus la distance est faible. Plus elles sont grises, plus la distance est élevée. Une croix rouge très foncé indique une distance inférieure à 100 kilomètres, une croix grise une distance supérieure à 250 kilomètres. Nous observons rapidement que les plus grandes villes sont relativement éloignées de Paris.

<sup>2</sup> La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Nous observons également que l'armature urbaine autour de l'Île-de-France est organisée de manière concentrique. À moins de 100 kilomètres, aucune unité urbaine de premier plan, c'est-à-dire de plus de 100 000 habitants, n'apparaît, à l'exception de celle de Creil. Creil se situe cependant au cinquantième rang des villes. Tous les points rouges très foncés se situent sous le seuil de 100 000 habitants, que nous avons retenu pour distinguer une ville moyenne. Nous retrouvons Chartres, Compiègne, Saint-Quentin et Évreux.

Dans une distance de 100 à 150 kilomètres, apparaissent les premières villes de premier plan : Rouen, Orléans, Reims, Amiens et Troyes. Ces villes ne se situent pas non plus en haut de la hiérarchie des villes de France. Néanmoins, Rouen se détache de cette hiérarchie par rapport aux autres villes, en tant que métropole régionale au sens de la première loi Maptam de 2014.

C'est seulement à une distance de 200 à 250 kilomètres qu'apparaît Lille, une des premières métropoles régionales se détachant réellement dans la hiérarchie.

Il est intéressant d'observer le positionnement de ces villes au sein de l'espace autour de Paris. Nous retrouverons le même résultat dans le fonctionnement et dans les dynamiques, c'est-à-dire une armature urbaine beaucoup plus tournée vers l'ouest et le nord. Les cinq villes de premier plan situées dans un rayon de 100 à 150 kilomètres se répartissent assez bien sur le territoire autour de Paris : Amiens au nord, Reims à l'est, Troyes au sud-est, Orléans au sud et Rouen à l'ouest. Rappelons que Rouen occupe une place particulière pour ce qui est de concentration de population. L'armature urbaine s'oriente déjà vers l'ouest.

Dans un rayon de 100 kilomètres, les villes de moins de 100 000 habitants sont plus concentrées vers l'ouest et le nord de l'espace autour de l'Île-de-France. Quatre villes se situent à l'ouest (Chartres, Dreux, Évreux, Vernon) et au nord (Beauvais, Compiègne, Soissons). Il y en a moins à l'est et au sud.

Au-delà de l'armature urbaine et dans le rural, les zones à faible densité de population – c'est-à-dire moins de 30 habitants au kilomètre carré, soit trois fois moins que la moyenne en France – se situent dans un arc qui allant de l'est au sud.

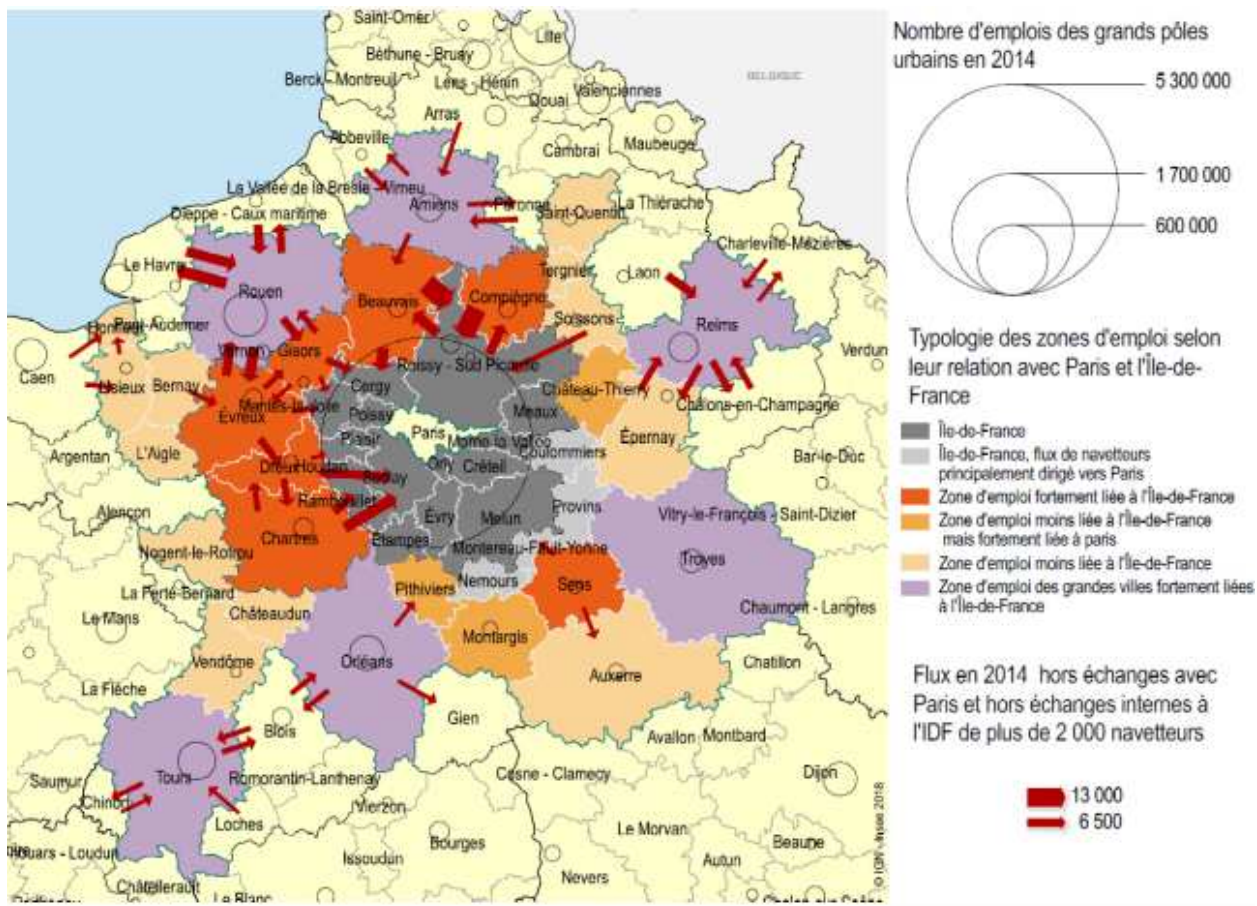
Qu'il s'agisse de la dimension urbaine ou rurale, nous observons donc des concentrations de population et une armature urbaine plus tournées vers l'ouest et le nord.

## **Fonctionnement**

Cette organisation qui vient d'être présentée permet de comprendre les logiques de fonctionnement du territoire. Nous avons réalisé une typologie des zones d'emploi<sup>3</sup> en fonction de leur relation lieu de domicile-travail avec l'Île-de-France et Paris (voir carte ci-dessous).

---

<sup>3</sup> Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.



Les zones en gris sont les zones d'emploi d'Île-de-France. Les navetteurs vers/ou depuis Paris y ont un poids considérable, représentant parfois plus de la moitié de la main d'oeuvre disponible. Nous observons une situation différente pour les zones d'emploi du sud-est parisien qui apparaissent en gris clair : les mouvements se font principalement depuis ces zones vers Paris. Les personnes qui habitent à Paris et travaillent dans ces zones sont beaucoup moins présentes que dans les autres zones d'emploi d'Île-de-France. Ce qui préfigure un fonctionnement tourné vers l'ouest et le nord déjà au sein de l'Île-de-France, comme observé pour l'organisation.

Nous avons ensuite présenté en dégradé orange la situation des territoires limitrophes à l'Île-de-France. Plus l'orange est foncé, plus la zone d'emploi est fortement liée à l'Île-de-France. Les échanges de ces zones avec Paris ou l'Île-de-France peuvent représenter entre 5 et 15 % des actifs occupés de ces zones. Il existe donc une forte relation entre leur marché du travail local et l'Île-de-France.

Les zones apparaissant en orange plus clair, situées à l'extérieur de l'Île-de-France ont de fortes relations avec Paris, mais pas avec les territoires franciliens limitrophes.

Plus clairs encore, apparaissent les territoires situés à l'extérieur de l'Île-de-France qui ont des liens avec l'Île-de-France, mais dont les relations ont moins d'influence sur leur marché local du travail. Ces échanges concernent entre 1,5 et 5 % de leurs actifs occupés.

En violet, nous avons représenté des zones ayant des flux d'échanges très importants et qui jouent donc un rôle majeur dans le fonctionnement global de l'espace autour de Paris. Néanmoins, ces flux d'échanges influent peu sur le marché local de ces zones. Il s'agit des zones d'emploi de grandes villes autour de Paris : Reims, Amiens, Rouen, Troyes, Orléans. Nous avons ajouté Tours qui a de fortes relations avec Paris du fait de la ligne TGV ; celle-ci place ses habitants à 1 heure 15 de Paris.



En jaune, les zones d'emploi où les navettes domicile-travail avec l'Île-de-France ont moins d'influence sur la régulation de leur marché du travail local.

À nouveau, nous observons un fonctionnement orienté vers l'ouest et le nord. Les zones d'emploi limitrophes à l'Île-de-France les plus concernées se situent à l'ouest et au nord : Beauvais, Compiègne, Gisors, Évreux, Chartres et Dreux, à l'exception de Sens. À l'est et au sud, les zones d'emploi sont moins liées à l'Île-de-France.

Cette carte montre également le fonctionnement endogène de l'espace autour de l'Île-de-France. Nous avons représenté sous forme de flèches, les principaux flux d'échanges domicile-travail qui concernent les zones d'emploi liées à l'Île-de-France. Il n'apparaît pas un seul réseau autour de l'Île-de-France, mais quatre réseaux d'échanges qui fragmentent cet espace.

Le premier réseau se situe à l'ouest, dans un axe allant de Chartres au Havre en passant par Évreux et Rouen. Ce réseau a de fortes relations avec l'Île-de-France. De fortes relations existent aussi entre les zones d'emploi de ce réseau.

Un deuxième réseau apparaît au nord de l'Île-de-France, autour d'Amiens, Beauvais et Compiègne. Celui-ci affiche un polycentrisme assez prononcé. Il existe peu de relations entre les zones d'emploi de ce réseau, mais elles sont fortement liées à l'Île-de-France. Par exemple, la zone d'emploi de Roissy Sud Picardie s'étend depuis l'Île-de-France jusqu'au sud de l'Oise.

Au sud, un réseau s'étend autour de la Loire, de Tours à Blois et Orléans. De forts échanges existent au sein de ce réseau, mais il est moins lié à l'Île-de-France que l'ouest et le nord.

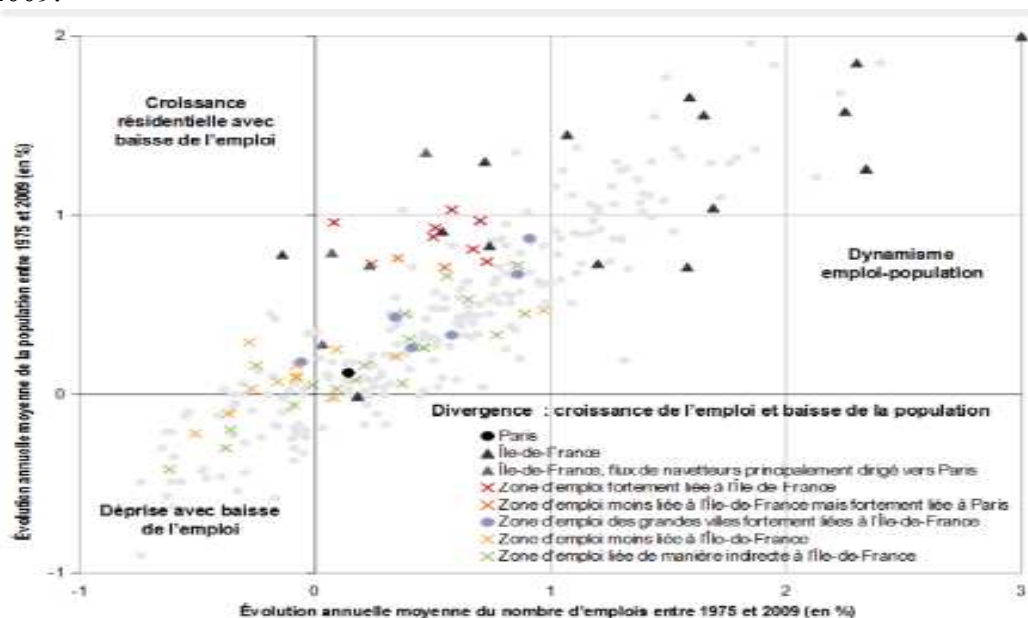
À l'est, un réseau apparaît autour de Reims. Il contient des zones d'emploi relativement peu liées à Paris et à l'Île-de-France.

Au sud-est, aucun réseau n'apparaît autour de Troyes ou Auxerre.

Finalement, l'espace autour de l'Île-de-France n'est pas un système unique, mais plusieurs systèmes polarisés par Paris et l'Île-de-France.

## Dynamiques

Après l'organisation et le fonctionnement, nous nous sommes intéressés aux dynamiques de développement des territoires. Il existe un lien fort entre la relation d'une zone d'emploi à la région parisienne et ses dynamiques de développement. Nous avons traduit ces dynamiques de développement à travers les évolutions d'emploi et de population sur la période de croissance de 1975 à 2009.



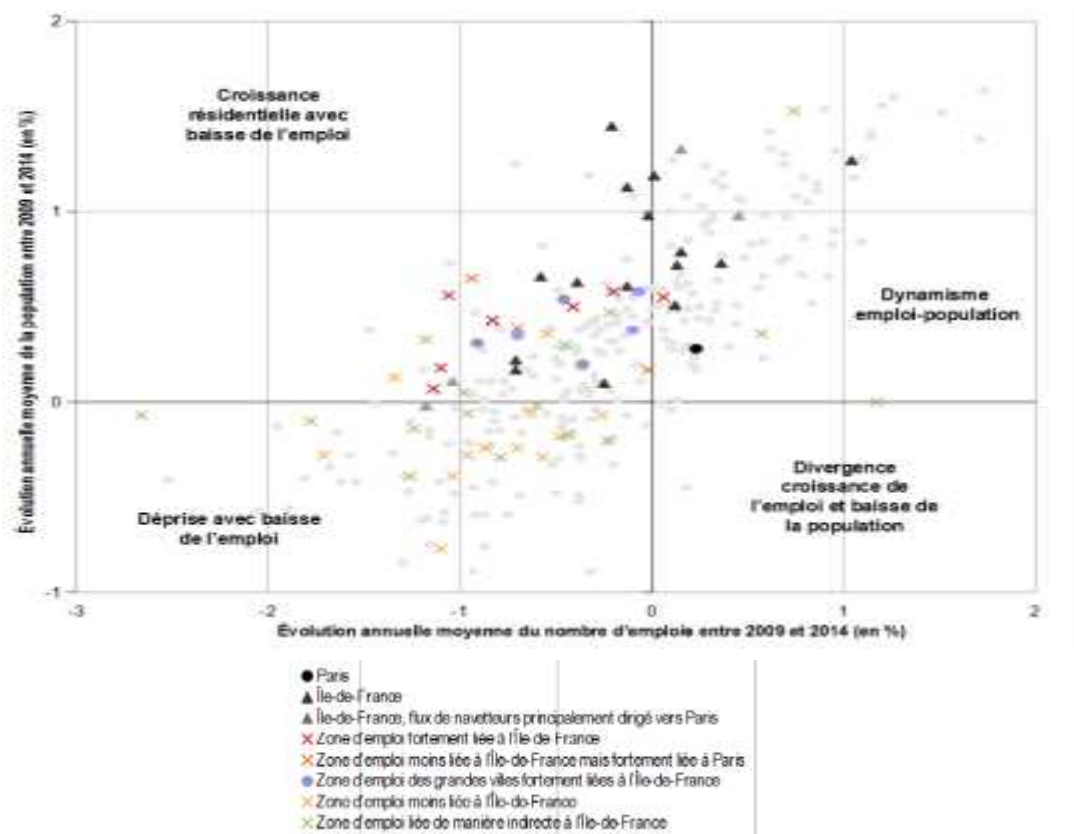
Nous avons présenté les évolutions d'emploi en abscisse et celles de la population en ordonnée. Le graphique ci-dessus montre ainsi toutes les zones d'emploi de France, en fonction de leur lien avec l'Île-de-France. À nouveau, les zones les plus rouges montrent des relations plus fortes avec l'Île-de-France et les plus claires des relations moins fortes.

Le graphique peut se lire en quatre quadrants. En haut à droite apparaissent les territoires en situation de développement vertueux. Ils ont un développement économique, une évolution de l'emploi positive qui bénéficie à leur attractivité, une évolution de la population positive qui génère également des emplois et un cercle vertueux de croissance. Plus un territoire se situe en haut à droite, plus il a une dynamique de développement favorable. Sur la diagonale opposée apparaissent plutôt les territoires qui connaissent une baisse de l'emploi et de la population, et donc l'inverse du cercle vertueux. En haut à gauche apparaissent les situations de croissance résidentielle et de baisse d'emploi. Les territoires concernés ont plutôt une économie à vocation résidentielle avec une croissance démographique sans croissance de l'emploi. Enfin, en bas à droite, le quadrant regroupe des situations de divergence : les territoires concernés connaissent une croissance de l'emploi et une baisse de la population.

À travers ce graphique, nous observons que les zones d'emploi intégrées au fonctionnement de Paris ont le plus bénéficié des dynamiques de développement favorables. Les zones d'emploi d'Île-de-France suivent le plus la diagonale de dynamique emploi-population, suivies des zones d'emploi des territoires limitrophes les plus liés à Paris, puis des territoires moins liés à l'Île-de-France. Enfin les zones d'emploi moins liées à l'Île-de-France sont dans une situation beaucoup moins favorable avec certains cas de baisse de l'emploi avec ou sans croissance résidentielle. L'influence de Paris sur le développement de ces dernières zones est beaucoup moins discernable. Nous avons matérialisé en vert des zones d'emploi qui se situent dans les mêmes réseaux, sans liens directs avec l'Île-de-France. Les croix vertes et jaunes se retrouvent dans le même groupe, mais ils sont hétérogènes.

La diffusion de croissance en termes de dynamiques de développement autour de Paris touche tous les territoires limitrophes les plus liés à Paris.

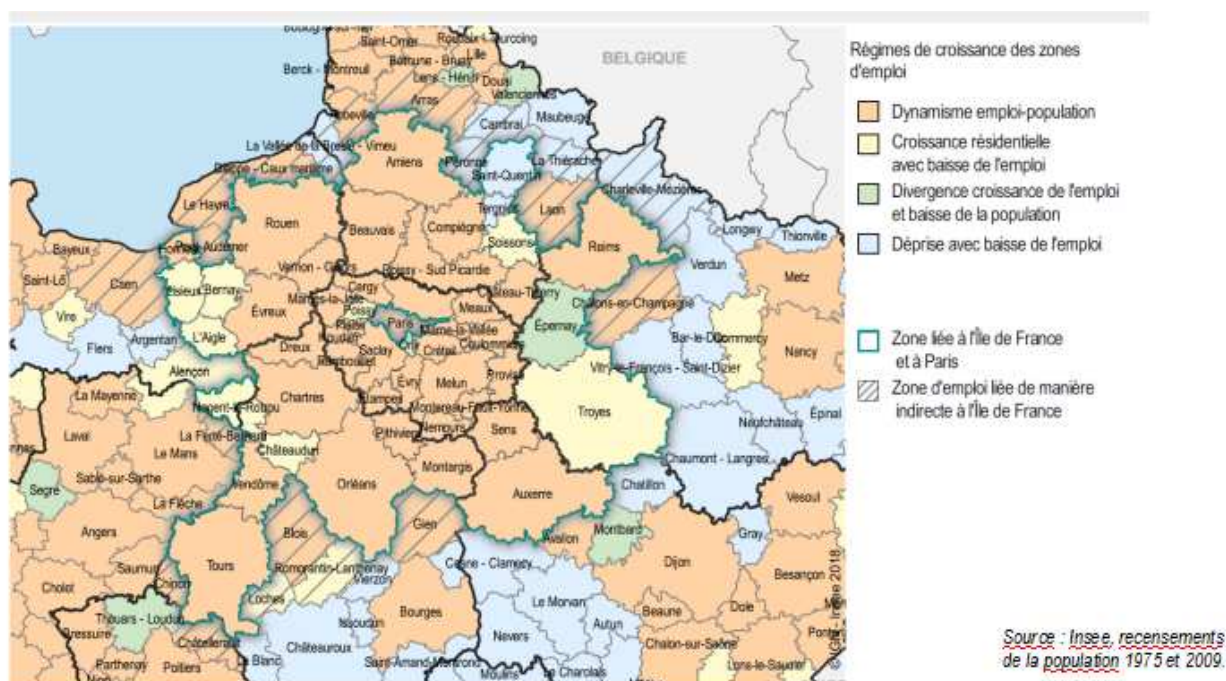
Un autre graphique montre la situation durant la crise de 2009-2014.



Si le lien à Paris constitue un facteur fort dans le dynamisme emploi-population des zones, les zones d'emploi subissent un fort ralentissement en période de crise, ce qui révèle une certaine fragilité. Néanmoins, la situation des zones d'emploi liées à l'Île-de-France et à Paris demeure la plus favorable dans l'espace autour de Paris. Certaines de ces zones se situent maintenant au niveau des grandes villes liées à l'Île-de-France, ce qui n'était pas le cas avant la crise.

La diversité des situations concernant la dynamique emploi-population, au fur et à mesure que l'on s'éloigne de Paris, est liée au fait que deux facteurs, soit endogènes à l'espace autour de Paris soit exogènes, influent sur le développement des territoires. Pour matérialiser ces facteurs, la carte ci-dessous montre les différents régimes de croissance emploi-population durant la période de croissance de 1975 à 2009.

Les zones orange montrent une croissance de l'emploi et de la population. Les zones jaunes représentent une croissance résidentielle et une baisse de l'emploi. Les zones vertes sont les situations de divergence avec croissance de l'emploi et baisse de la population. Les zones bleues affichent des situations de baisse de l'emploi et de la population.

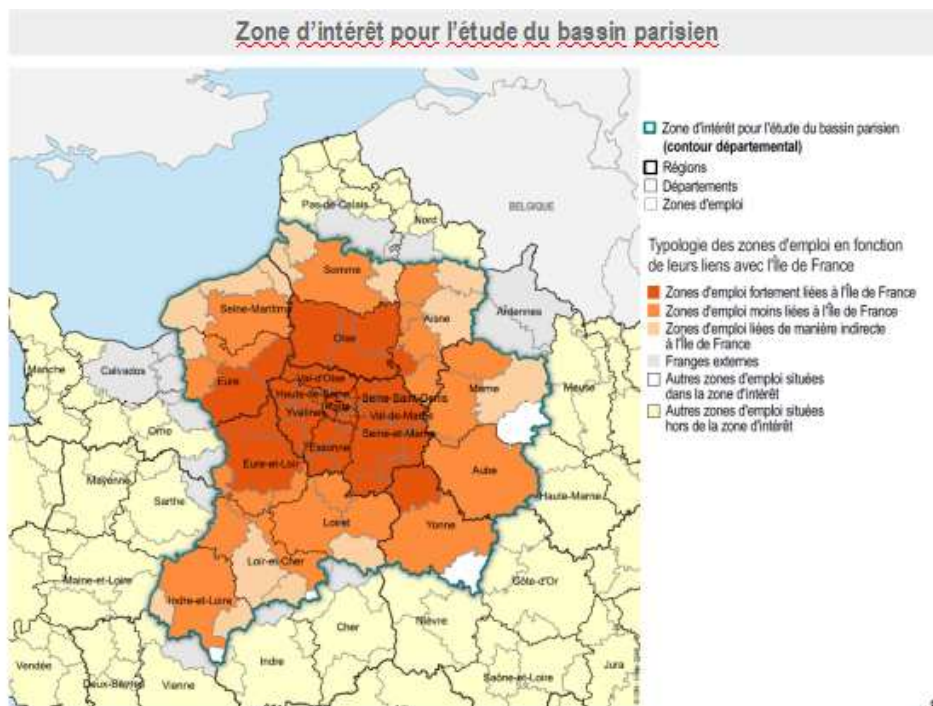


J'ai évoqué des facteurs endogènes à cet espace : les dynamiques des grandes villes autour de Paris auront une influence sur leurs réseaux respectifs. Durant la période de croissance, les grandes villes autour de Paris ont connu des situations distinctes. Orléans et Tours ont notamment connu des situations plus favorables qui ont bénéficié à l'ensemble des villes de leur réseau. À l'inverse, Saint-Quentin et Tergnier, situées au nord dans un réseau polycentrique autour d'Amiens et éloignées des grandes villes, ont connu une déprise avec baisse de l'emploi durant la période de croissance.

Au-delà de dynamiques endogènes de territoires, il existe des facteurs à l'extérieur de l'Île-de-France. Au nord et à l'ouest, au-delà de l'espace autour de l'Île-de-France, nous observons des facteurs plutôt favorables liés à la présence de la métropole lilloise ou nantaise. À l'inverse, au sud et à l'est, nous observons des situations de déprises avec baisse de l'emploi qui va de la Thiérache jusqu'au centre de la France. Elle correspond à la diagonale des faibles densités qui fait obstacle à la diffusion de croissance des villes plus éloignées telles que Metz ou Nancy.

Pour étudier le phénomène de métropolisation local de l'espace autour de Paris, il convient de tenir compte de cet ensemble de facteurs.

En conclusion, pour l'étude du Bassin parisien, sur la base des constats énoncés, nous avons retenu un périmètre qui comprend douze départements autour de l'Île-de-France qui s'ajoutent à ceux de l'Île-de-France.



## Éric FORTI

Nous vous remercions de la précision de cette présentation. Avez-vous des remarques, questions ou demandes de précisions ?

## Échanges avec la salle

### **Benoît OUDIN, Conseiller départemental de Seine-Saint-Denis**

Pouvez-vous nous indiquer le rapport entre les navettes inter zones d'emploi et les navettes intra Bassin parisien ? Avez-vous étudié l'évolution de ces navettes intra et inter au cours des dix ou quinze dernières années ?

### **Ahn VAN LU**

Nous n'avons pas étudié l'évolution des navettes domicile-travail dans le cadre de cette étude. Je rappelle qu'une partie de l'étude sera consacrée aux mobilités, qui incluent notamment les déplacements domicile-travail. Je crois que ces évolutions seront examinées de façon plus détaillée.

Concernant l'autre question, les relations domicile-travail inter zones d'emploi concernent principalement Paris et l'Île-de-France. C'est la majorité des échanges. Nous notons tout de même 200 000 déplacements quotidiens en direction ou en provenance de Paris avec la province, hors Île-de-France. Si nous les associons aux échanges entre l'Île-de-France et le reste de la France, près de 400 000 actifs sont concernés, soit 2 % des actifs occupés de province. Même si le poids est plus important en Île-de-France, le rayonnement est non négligeable quant aux déplacements domicile-travail avec la province.

### **Marie-Christine PARENT**

Nous n'avons pas voulu partir d'une définition *a priori* du Bassin parisien. Historiquement les regroupements de populations se sont faits autour des axes Seine et Loire, d'où l'occupation du territoire, mais nous avons voulu considérer l'architecture urbaine telle qu'elle se dessine actuellement avec la main de l'homme. Nous aboutissons ainsi à ce périmètre d'étude composé d'une vingtaine de départements.

### **Benoît OUDIN**

Vous auriez pu considérer 2007 ou 2008 comme date de la crise plutôt que 2009.

### **Ahn VAN LU**

L'utilisation du recensement de population nous oblige à considérer cinq années. 2009-2014 était le plus récent. C'est plus une situation d'après-crise que de crise.

### **Élisabeth FAGUER**

L'IAU fait un suivi sur le Bassin parisien, tout comme le Ceser. Habituellement, nous travaillons sur des périmètres dits administratifs, même s'ils ne correspondent pas tout à fait au Bassin parisien. La confrontation avec le périmètre qui ressort m'interpelle sur les départements de Basse-Normandie qui n'en font pas partie. Je m'interroge sur l'impact de la desserte qui n'est pas la même et ne permet sans doute pas de contribuer à hauteur de 30 % dans ces navettes par rapport à l'Île-de-France. Je trouve justement que l'étude est intéressante.

Je vous signale quelques éléments sur les travaux de l'IAU. Il y a une dizaine d'années, une étude avait été menée sur l'interrégionalité en matière de planification au sein du Bassin parisien. Pour cela, avaient été analysés tous les documents de planification, d'aménagement, les schémas économiques et touristiques, etc. pour savoir de quelle manière chaque schéma dans chaque région parlait des régions voisines. Il était assez intéressant d'observer l'absence de réciprocité.

Nous avons étudié une quarantaine de documents pour huit régions. Le résultat montrait des dissymétries intéressantes.

En 2019, nous lançons une étude sur les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) des régions limitrophes à l'Île-de-France pour voir comment ont travaillé ces régions, éventuellement en inter régionalité, et surtout les effets du SDRIF sur les régions limitrophes notamment en matière de déplacements.

Enfin, nous venons de publier une note rapide sur les territoires du Bassin parisien pour imaginer de nouvelles réciprocités. J'en mettrai quelques exemplaires à votre disposition tout à l'heure si cela vous intéresse.

### **Marie-Christine PARENT**

Je précise que l'Insee a construit cette étude sans faire un appel à partenaires parce que nous avons envie de nous saisir de ce sujet dans une dimension statistique et analytique. C'est un panorama d'ensemble d'après des déclinaisons possibles par thématique.

### **Élisabeth FAGUER**

J'ajoute que les derniers travaux de l'IAU ont été effectués en liaison avec les agences de la vallée de la Seine dans le cadre de l'axe Seine. Certains travaux intéressants laissent penser qu'il existe peut-être d'autres axes de développement, par exemple vers le nord.

### **Éric FORTI**

S'il n'y a pas de questions ou remarques complémentaires, je vous propose de conclure cet après-midi d'assemblée plénière.

## Clôture de la séance

### **Éric FORTI**

Je rappelle que nous sommes dans une période d'évolution et de transition, pas seulement au CRIES. Elle se traduit physiquement dans l'incarnation des différents acteurs qui portent le CRIES par cette transmission de responsabilités, par le passage de la présidence que j'ai exercée à celle de mon ami et collègue Jean-Marc Morandi. Je ne sais pas comment tu as ressenti cette première assemblée plénière pour ce qui te concerne. Pour ma part, je pense avoir été largement enrichi durant ces quatre ans, par rapport à la nature des informations, des compétences et autres observations que nous avons pu partager. La fonction des acteurs qui portent le CRIES est totalement bénévole. J'espère que la densité des informations et leur importance sur l'action des partenaires et autres acteurs du Ceser ne t'ont pas trop affolé. Le Ceser lui-même est un puits d'information qui peut nourrir tous les avis que nous devons porter sur la contribution et l'évaluation des politiques régionales.

J'ai vraiment un grand plaisir à avoir assuré cette présidence. Je ne m'éloigne pas complètement du CRIES puisque je continuerai à m'enrichir en tant que membre du Ceser participant à vos futures journées thématiques, dont le programme s'annonce dense et alléchant.

Je propose que tu conclues cette assemblée plénière en te présentant davantage que nous ne l'avons fait. Merci à toutes et à tous.

### **Jean-Marc MORANDI**

Merci, Monsieur le Président. Merci, cher Éric pour tes mots chaleureux et ton accueil. Je te remercie pour la confiance et le passage de relais que tu viens de me faire. Je veillerai à faire perdurer ces travaux. Ma vision s'inscrira dans les projets en cours puisque je découvre cette instance. J'essaierai de répondre aux ambitions que vous avez portées jusque-là.

Mesdames, Messieurs et désormais chers collègues, mon intervention est un peu particulière. J'ai fait mon entrée parmi vous cet après-midi et il me revient de conclure ces travaux. Je ne vous cache pas que cette mission est nouvelle pour moi. Je ne connaissais pas le CRIES, il y a encore quelques semaines. Il est naturel que vous maîtrisiez cet outil beaucoup mieux que moi. Vous vous connaissez également entre vous. Je ne connais pratiquement personne ici, au même titre que vous ne me connaissez pas. Je vais donc me présenter rapidement et vous indiquer ce qui m'anime dans ma future responsabilité.

Je suis ingénieur de formation. Je comprends un peu les chiffres, même si je ne suis pas statisticien. Mon métier du quotidien est chef d'entreprise. Je dirige une coopérative basée à Massy. Je suis également Président de l'Union régionale des coopératives SCOP et SCIC d'Île-de-France, du Centre-Val de Loire et des Dom-Tom puisque je couvre trois régions administratives. C'est en quelque sorte le syndicat des coopératives. Au titre de cette responsabilité, je siège au Ceser en tant que conseiller au collège numéro 1 et représentant de l'économie sociale et solidaire. Je suis également élu consulaire à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne, où je suis en charge de la transition énergétique qui est à la compétence de l'Essonne sur le plan régional. Ces sujets m'intéressent. Nous avons réfléchi en Essonne sur la mise en place d'un baromètre sur la transition énergétique. Nous pourrions travailler sur certains sujets ensemble.

Je suis plutôt pragmatique et dans l'efficacité. En tant que chef d'entreprise, mes journées sont bien remplies ; j'essaie donc d'être très organisé.

Je fais beaucoup confiance aux personnes, aux compétences et à l'expertise, d'autant plus que vous êtes tous experts autour de cette table. L'aspect coopératif et collaboratif est dans mes gènes, puisque j'ai commencé mon expérience professionnelle au sein de la coopérative. Je travaille dans ce secteur depuis plus de trente ans.

L'enjeu est de favoriser les échanges au sein du CRIES, de solliciter les avis de chacun et de faire partager les points de vue afin de garder le cap et d'atteindre des objectifs dans la concertation et le dialogue.

J'ai trois réflexions à vous soumettre à propos du CRIES.

Premièrement, nous n'avons jamais eu autant besoin de données statistiques sûres et fiables. Nous sommes dans une époque où l'information va très vite, notamment par les réseaux sociaux. Pour moi, c'est un vrai enjeu de pouvoir présenter la vérité des choses et non des approximations. Il est souvent difficile d'imposer une information juste quand, au même moment, une information fautive se propage puissamment sur des réseaux sociaux. Or, l'action publique a besoin de données précises et inattaquables pour se construire. C'est le rôle du CRIES de nourrir les élus, techniciens et décideurs d'informations fiables pour appréhender les enjeux de notre époque et dessiner les politiques publiques. Nous en avons notamment parlé à propos des JO 2024. Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement, ce qui s'énonce clairement favorise l'action. J'aurai à cœur de rappeler ces fondamentaux, de présenter les missions de notre comité et de faire promotion de ses travaux, en particulier au sein du Ceser – même au sein du Ceser, nous ne savons pas trop ce qu'est le CRIES – et vis-à-vis de nos élus régionaux.

Deuxièmement, nous devons valoriser la place de l'expertise. En vingt ans, les modalités de la décision ont changé. Nous sommes passés d'une organisation ancienne où la connaissance était détenue par quelques-uns et où les décisions prises par un petit groupe s'imposaient sans réelle concertation au reste de la société, à une organisation plus récente qui, tout en s'appuyant sur la vision d'expert, voit se fourvoyer une information imprécise ou dévoyée, entraînant des actions violentes dictées par l'émotion. Tout le monde est devenu expert en tout. La connaissance découlant de l'usage vient s'opposer à la connaissance issue de l'expertise alors que toutes deux devraient se compléter. Notre société a du mal à créer des consensus de qualité. C'est pourquoi j'aurai à cœur de faire preuve de pédagogie pour expliquer ce que nous faisons, vis-à-vis de l'extérieur.

Troisièmement, la région Île-de-France est confrontée à des enjeux immenses, tant en services offerts par le territoire à ses habitants qu'en attractivité, à la veille des JO 2024 et en plein Brexit. En cela, les études comparatives entre les grandes régions européennes sont riches d'enseignement quant aux modèles de développement, aux hypothèses de croissance et aux conséquences des choix économiques. Ce sont des dynamismes forcément inspirants pour les futures politiques régionales.

Chers collègues, l'actualité nous rappelle que notre pays a besoin de corps intermédiaires. Il est important pour moi de vous le redire. Ils sont là où s'esquisse et s'incarne le changement, comme une merveilleuse courroie de transmission. Le CRIES est un corps intermédiaire comme le Ceser, les CCI et d'autres pour la grande cause des futures politiques publiques. Il est aussi l'observatoire de leur déploiement. Vous pourrez assurément compter sur ma détermination pour en représenter les intérêts, en expliquer les missions et en diffuser les travaux. Soyez toutes et tous remerciés pour votre attention.



## SIGLES

ANRU: Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

APUR: Atelier Parisien d'URbanisme

AGEFIPH : Association chargée de gérer ce fonds de développement pour l'insertion professionnelles des personnes handicapées.

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CESER : Conseil Économique Social et Environnemental Régional

CGET : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

CICE : Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi

CNIS : Conseil National de l'Information Statistique

COJO : Comité d'Organisation des Jeux Olympiques

CRESS : Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire

CROSIF : Comité Régional Olympique et Sportif d'Île-de-France

CRIES : Comité Régional pour l'Information Économique et Sociale

DIJOP : Délégation Interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques

DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

DRIAAF : Direction Régionale Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Île-de-France

DRIEA : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement

DRIHL : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

DSN : Déclaration Sociale Nominative

ESS : Économie Sociale et Solidaire

FIDELI : Fichiers démographiques sur les logements et les individus

IAU : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

IRDS : Institut Régional de Développement du Sport

MAPTAM : Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles

NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

PIB : Produit Intérieur Brut

PME : Petites et Moyennes Entreprises

ROSE : Réseau d'observation statistique de l'énergie

SCOP : Société Coopérative et Participative

SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif

SDRIF : Schéma Directeur de la Région Île-de-France

SGAR : Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

SRADDET : Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

TPE : Très Petite Entreprise

URSCOP : Union Régionale des Sociétés Coopératives

## LISTE DES PARTICIPANTS

<b>NOM</b>	<b>ORGANISME</b>
BONNAUD Joan	Rectorat de Versailles
BONNEVILLE Violaine	Cabinet du Ceser Île-de-France, Bureau du CRIES
BRAY Celia	Caisse des Dépôts Île-de-France
BRIALLART Patrick	Ceser Île-de-France
CAMOZZI Jordann	Conseil départemental du Val-de-Marne
CENTONZE Christophe	Préfecture de Paris et d'Île-de-France, Bureau du CRIES
CHOMETON Eric	DRIEA Île-de-France
CLANCHE François	DIJOP
COUTURIER Anne-Lise	Directe Île-de-France
DAMARIS Phelippe	Pôle emploi Île-de-France
DIALLO Moustapha	Pôle emploi Île-de-France
DUGAULT Edouard	Cabinet du Ceser Île-de-France
DRUELLE Sylvie	Insee Île-de-France, Bureau du CRIES
DUVAL Jonathan	Rectorat de Paris
FAGUER Elisabeth	IAU
FERRE Thérèse	Insee Île-de-France
FORTI Eric	Cress Île-de-France, Président du CRIES
JOMIN Michel	Crosif
LEBEAUPIN François	Insee Île-de-France
MICHAULT Alain	ARS Île-de-France
MORANDI Jean-Marc	Ceser Île-de-France
OSOUF-SOURZAT Nicolas	DRIEA Île-de-France
LOUDIN Benoît	Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis
PARENT Marie-Christine	Insee Île-de-France, Bureau du CRIES
PIGNARD Gerome	DRIAAF
RABOURDIN Jean-Louis	Ceser Île-de-France

REY Florence	Région Île-de-France
SAVELLI-THIAULT Isabelle	Observatoire régional de la CCI Paris Île-de-France (CROCIS)
VAN LU Ahn	Insee Grand Est
VOINOT Jean-Michel	DRJSCS Île-de-France
ZIDOUNI Nadia	Insee Île-de-France, Bureau du CRIES

### EXCUSES

BRAJON Delphine	IAU
BREZILLON Christophe	Caisse des Dépôts Île-de-France
CARRE Françoise	Banque de France
DUBOSCQ Catherine	Rectorat de Paris
HUA Anthony	Fédération Française du Bâtiment Grand Paris
ROUSSEAU Aurélien	ARS Île-de-France
SANDRA Roger	Apur
TRIGANO Lauren	Insee Île-de-France